

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 29 février 2016 à 18h00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire de MERIGNAC.

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPAR, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, David CHARBIT (jusqu'à la délibération n° 2016-013), Fatou DIOP, René SABA, Mauricette BOISSEAU, Jean Claude PRADELS, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Joëlle LEAO, Claude MELLIER, Alain CHARRIER, Martine BERJOT, Lionel AZOUGALHI, Bernard LE ROUX, Monique POITREAU, Léna BEAULIEU, Valéry LAURAND, Marie-Christine EWANS, Pierre GIRARD, Christian DEDIEU, Gwenaëlle GIRARD, David VALADE, Anne COUPLAN, Alain LAMAISON, Stéphane GASO, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Rémi COCUELLE, Hélène DELNESTE, Catherine TARMO, Elisabeth LACROIX-RAUX, Jean Pierre BRASSEUR, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT, Christophe VASQUEZ (à compter de la délibération n° 2016-013), Jean Luc AUPETIT

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Régine MARCHAND à Cécile SAINT-MARC, Martine CHAPEYROU à Joëlle LEAO, David CHARBIT à Thierry TRIJOULET (à compter de la délibération n° 2016-003), Catherine DARTEYRE à Jean Marc GUILLEMBET, Marie CHAVANE à Rémi COCUELLE

ABSENT : 1

Monsieur Christophe VASQUEZ (jusqu'à la délibération n° 2016-002)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Michel BERTRAND

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à un moment de recueillement, d'attention, à l'égard de Paul BERTRAND ancien Conseiller Municipal et Adjoint de Mérignac pendant plusieurs années avec Michel SAINTE-MARIE, qui a ensuite été Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, comme chacun le sait puisqu'ils avaient l'honneur et le plaisir de le voir à chaque manifestation patriotique sur la ville.

Paul BERTRAND les a quittés, il y a environ un mois, et il propose de penser à lui dans une minute de silence.

(Minute de silence)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015 – APPROBATION

ADOpte A L'UNANIMITE

ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DM-2015-394 de signer avec la Société INEO DIGITAL un marché passé selon la procédure adaptée relatif l'infogérance du parc numérique des écoles.

DM-2015-395 De signer, les conventions avec les associations (liste en pièce jointe) pour des prestations organisées

par la médiathèque de Mérignac, pour le 1^{er} trimestre 2016.

- DM-2015-396** de signer avec la Société FOUSSIER un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie et peinture lot 1 Quincaillerie générale Serrurerie.
- DM-2015-397** de signer avec la Société LEGALLAIS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie et peinture lot 2 Quincaillerie Agencement Ameublement.
- DM-2015-398** de signer avec la Société WURTH un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie et peinture lot 3 Quincaillerie Visserie.
- DM-2015-399** de signer avec la Société UNIKALO un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie et peinture lot 4 Peinture Petit outillage
- DM-2015-400** de signer avec la Société ZOLPAN un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie et peinture lot 5 Peinture Chantier Finition.
- DM-2015-401** de signer avec la Société ZOLPAN un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie et peinture lot 6 Peinture Label écologique.
- DM-2015-402** de signer avec MERIGNAC ASSOCIATION SERVICES (M.A.S. Le Chantier) un marché passé selon la procédure adaptée relatif à un marché d'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi en vue du réaménagement des jardins familiaux de Beaudésert.
- DM-2015-403** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial au bénéfice de la SARL « THIEBLEMONT-DE-LA-MOTTE » représenté par Monsieur Pascal THIEBLEMONT concernant la Brasserie du cinéma situé 6 place Charles de Gaulle.
- DM-2015-404** de conclure des avenants de transfert à Bordeaux Métropole pour les marchés en cours d'exécution passés selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) ainsi que pour les contrats en cours (article 35 paragraphe II 8° alinéa du code des marchés publics).
- DM-2015-405** De signer, le contrat de cession entre la compagnie Burloco Théâtre, l'OARA et la ville pour 4 représentations à la salle de la Glacière de la pièce « Histoire de Mix, de Max et de Mex » les 28 et 29 janvier 2016, pour un montant de 3 600€ TTC. Les frais de repas pourront être pris en compte par la Ville.
- DM-2015-406** De signer avec Matthieu LEGER, Directeur de la Société AD3E, une convention afin d'établir une mission de diagnostics de performances énergétiques pour les bâtiments communaux d'une SHON supérieure à 250 m² ainsi que les bâtiments mis en location, pour un montant de 5.512 € TTC.
- DM-2015-407** de conclure avec la société COBAREC, domiciliée ZA du Lapins, RN 89 sortie 9 - 33 750 Beychac et Caillau, un avenant 1 au marché à procédure adaptée dans le cadre de travaux d'extension des vestiaires complexe sportif Daniel Colombier – lot 2.
- DM-2015-408** de signer avec la Poste un avenant au contrat d'abonnement Boite Postale FLEXIGO n° 337340138 concernant la Médiathèque de Mérignac, pour un montant TTC de 82.80 euros pour l'année 2016
- DM-2015-409** De conclure avec la Société PROTECTAS, BP 28 35390 GRAND FOUGERAY, une mission d'assistance et de conseil en assurance relatives aux différents risques à assurer de façon obligatoire ou facultative pour la Ville
- DM-2015-410** de conclure avec la société AXE METAL, domiciliée 5 place Bourbon, - 33 270 Floirac, un avenant 1 au marché à procédure adaptée dans le cadre de travaux de pose de bardage façades roller stadium.
- DM-2015-411** de constater la désaffectation matérielle de l'immeuble situé 182 avenue des Eyquems, parcelle DE 141 d'une superficie de 950 m², conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la libération des lieux par l'occupant dudit immeuble mis à disposition par Bordeaux Métropole par convention en date du 11 juillet 2003 et prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2015
- DM-2015-412** De signer avec l'association MJC Centre Ville, une convention autorisant l'exposition d'œuvres à la Maison des Associations et le prêt du matériel du vendredi 29 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016 et ce, à titre gratuit.
- DM-2015-414** De conclure avec la Société A6CMO, sise 132 Cours Alsace et Lorraine à Bordeaux 33 000, un avenant

de prolongation de délais relatif à la maintenance du logiciel AGDE

- DM-2015-415** De conclure avec la Société APOLOGIC, sise 2 rue du Noriot, ZA des Alleux, BP 77 456 A Tandem Dinan Cedex 22107, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance des logiciels de gestion - service à la personne utilisé par la Direction des affaires sociales
- DM-2015-416** De signer avec l'association Comité Ecole et Culture, une convention autorisant l'exposition d'œuvres à la Maison des Associations et le prêt de matériel du mercredi 30 mars 2016 au vendredi 8 avril 2016 et ce, à titre gratuit.
- DM-2015-417** De conclure avec la Société APPLICAM, sise 2 Avenue Sébastopol BP 65052 à METZ Cedex 57 072, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance du système de consultation et de chargement de comptes monétiques dédiés à la restauration et aux activités périscolaires nommé Portail Famille et installé sur le site Web de la Ville.
- DM-2015-418** De conclure avec la Société APPLICAM, sise 2 Avenue Sébastopol BP 65052 à METZ Cedex 57072, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance totale sur site du système monétique par carte bancaire via Internet.
- DM-2015-419** De conclure avec la Société APSYNET, sise Challenge 92 – 83, avenue François Arago à NANTERRE Cedex 92 017, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance du logiciel Apsynet - solution data center full
- DM-2015-420** De conclure avec la Société ARCHIMED, sise 49 Boulevard de Stasbourg à Lille cedex 59 042, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance du logiciel Syracuse utilisé par la Médiathèque.
- DM-2015-421** De conclure avec la Société CITE GESTION, sise 37 rue de Lyon à Paris 75012, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance des éléments du système du logiciel d'application pour la gestion informatisée du parc d'éclairage public utilisés par les services technique.
- DM-2015-422** De conclure avec la société EUROSTUDIO, sise 4 place Félix Eboué à Paris 75012, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance du logiciel de Conception Assistée par ordinateur nommé arc+ utilisé par le service technique de la Ville
- DM-2015-423** De signer avec la SCP Jérôme ROUSSEAU et GUILLAUME TAPIE, avocats, domiciliés 3 rue Gay Lussac 75005 PARIS une convention d'honoraires pour représenter les intérêts de la Ville devant la Cour de Cassation aux fins de soutenir un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux du 21 septembre 2015 concernant le contentieux Kart System, pour un montant de 4090 € TTC
- DM-2015-424** De conclure avec la Société GMA CONSULTING, sise Immeuble les Lauriers, 812 rue Paul Valéry à Bollène 84500, un avenant à la maintenance de l'interface de gestion technique de bâtiment utilisé pour les installations sportives
- DM-2015-425** De conclure avec la Société IMAGIS, sise 8 Bis Rue Guizot BP 71 276 à NIMES Cedex 30 015, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance pour l'abonnement aux nouvelles versions des outils et logiciels des produits IMAGIS déployés dans le cadre de la mise en œuvre du SIG
- DM-2015-426** De conclure avec la Société LABEO, sise Technoparc 1 – bâtiment 3, 1110 voie l'Occitane à Labège Cedex 31670 un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance et l'assistance du progiciel métier de gestion technique du patrimoine ABYLA
- DM-2015-427** De conclure avec la Société LOGITUD, sise ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher à Mulhouse 68200, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance des progiciels utilisés par le service petite enfance et halte garderie
- DM-2015-428** De conclure avec la Société MEDIASOFT, sise 3 rue René Panhard, La Biliais Deniaud à Vigneux de Bretagne 44360 un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance et l'évolution du produit logiciel informatique JARDICAD
- DM-2015-429** De conclure avec la Société SALVIA développement, sise 35 rue de la Gare à Paris 75019, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance du progiciel SAGE patrimoine utilisé par la Direction Financière
- DM-2015-430** De conclure avec la Société SPIE COMMUNICATIONS, sise avenue de la Grange Noire BP 229 à Mérignac 33708, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance des commutateurs téléphoniques

de la Ville

- DM-2015-431** De conclure avec la Société SPIE COMMUNICATIONS, sise avenue de la Grange Noire BP 229 à Mérignac 33708, un avenant de prolongation de délais relatif à maintenance en condition opérationnelle des systèmes de communication des éléments actifs du réseau de la Ville
- DM-2015-432** De conclure avec la Société ESRI France , sise 21 rue des Capucins à Neudon 92190, un avenant de prolongation de délais du contrat relatif à maintenance des Systèmes d'Information Géographiques SIG
- DM-2015-433** de conclure avec l'Agence d'Architecture A3 ARCHITECTES, domiciliée 30 rue Barreyre - 33 300 Bordeaux, mandataire du groupement conjoint Verdi Bâtiment sud ouest et Gantha, un avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Conservatoire du Parc.
- DM-2015-434** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168-170 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par Monsieur et Madame Jean-Pierre JARNIGON, sous le n° 1505139-2.
- DM-2015-435** De réaliser, pour le financement du programme d'investissement 2015, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, sise, 304 Boulevard du Président Wilson - 33076 BORDEAUX CEDEX, immatriculée au RCS Bordeaux sous le numéro 434651246, un emprunt d'un montant : 1 675 000 euros (un million six cent soixante quinze mille euros) aux conditions suivantes :
- Durée : 180 mois
 - Taux fixe annuel : 1.59 %
 - Taux effectif global : 1.60 %
 - Frais de dossier : 0.10 % soit 1675.00 €
 - Amortissement : constant
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Remboursement anticipé partiel ou total : possibilité moyennant le paiement d'une indemnité
 - Modalités de règlement : par débit d'office sans mandatement préalable sur le compte du Trésor
- DM-2015-436** De signer, la convention de partenariat entre la ville, la ville de Limoges et l'association Visage de saxophone, pour des journées d'échange autour du saxophone, le 6 février – salle de la Glacière et le 5 mars - conservatoire de Limoges. Un concert sera organisé en clôture de chaque session.
- DM-2015-437** De signer avec le Centre de l'Audition et du Langage (CAL) une convention de mise à disposition de véhicules afin de transporter les enfants inscrits aux stages sportifs pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint pour l'année 2016 et ce à titre gratuit.
- DM-2015-438** De conclure avec la Société SHARP BUSINESS SYSTEMS France , sise 12 rue Courtois de Viçoze 31100 TOULOUSE, Siret - 333321 63600016, un avenant de prolongation de délais relatif à la maintenance du parc copieur SHARP dans divers batiments communaux.
- DM-2016-001** de conclure avec l'association CHALET L'ISARD, domiciliée Hameau de l'Artigue – Le Mourtis – 31 440 Boutx, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation des centres de vacances 2016 - lot 1 un séjour à la montagne pour les 8 – 12 ans.
- DM-2016-003** de conclure avec l'Agence TPF INGENIERIE, domiciliée 74 rue Georges Bonnac - 33 000 Bordeaux, avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des installations de climatisation de l'espace congrès du Pin Galant pour arrêter le forfait définitif du Maître d'œuvre et le seuil de tolérance n°1 dans le cadre de la mission de base.
- DM-2016-005** De désigner la SCP CAZCARRA, 168-170 rue Fondaudège 33200 BORDEAUX, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre du référé expertise introduit devant le Tribunal Administratif de Bordeaux par M. Mme HERAUT, M. Mme RUNFOLA, M. Mme SAINT-FLOUR, enregistré le 16 29 juillet 2015, sous le n° 1503545
- DM-2016-007** De conclure avec la SAS DESAUTEL un premier avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maintenance des extincteurs portatifs et rias et la fourniture d'extincteurs neufs et éléments de signalétique ayant pour objet l'augmentation du montant maximum annuel du marché initial à hauteur de 40 000 € TTC.
- DM-2016-008** de conclure avec l'ATELIER D'ARCHITECTURE ASSOCIES mandataire, domiciliée 125 quai des Chartrons, -

33 300 Bordeaux, un avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le coût de réalisation de l'opération de travaux de vestiaires supplémentaires complexe sportif Daniel Colombar et le seuil de tolérance n°2 du maître d'œuvre .

- DM-2016-009** de conclure avec l'agence ARIACH, domiciliée 4 rue Almey, - 33 700 Mérignac, un avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le coût de réalisation de l'opération de travaux de construction d'une salle d'activités associatives site Château du Burck et le seuil de tolérance n°2 du maître d'œuvre.
- DM-2016-010** de conclure des avenants de transfert à Bordeaux Métropole pour les marchés en cours d'exécution passés selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) à compter du 1^{er} janvier 2016.
- DM-2016-011** de signer, les contrats avec les organistes pour les divers concerts et récitals des mois de février, mars et avril 2016. (détails tableau joint) pour un montant total de 5 559.96 € TTC.
- DM-2016-012** de signer avec le CENTRE DE FORMATION MOTO (CFM) sis Rue Thierry Sabine à Mérignac, un avenant n° 1 au bail commercial en date du 13 octobre 2009 afin de prendre acte que le CFM est désormais représenté par son Président, Monsieur Yann MASSE
- DM-2016-014** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduites par Monsieur Michel PARIS devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, enregistrées sous les n° 1505701-2, 1505702-2, 1505703-2 et 1505704-2
- DM-2016-015** De signer les conventions avec les associations pour des prestations organisées par la Médiathèque de Mérignac, pour le 1^{er} trimestre 2016 (liste en pièce jointe).
- DM-2016-016** De signer avec l'association Arts et Loisirs d'Arlac, une convention autorisant l'exposition d'œuvres à la Maison des associations et le prêt de matériel du vendredi 13 mai 2016 au vendredi 27 mai 2016 et ce, à titre gratuit.
- DM-2016-018** De signer avec l'association AGIRabcd une convention de partenariat pour des formations en informatique pour l'année 2016, dans la salle informatique du pôle gérontologique des Fauvettes, pour un montant TTC de 472,50 €.
- DM-2016-019** De signer avec l'Association Départementale de Protection Civile en Gironde, une convention pour la mise en place de formations en 2016, pour un montant de 950 € pour 20 personnes formées.
- DM-2016-020** De signer avec la Ligue de l'Enseignement, une convention pour la mise en place de formations pour l'année 2016 à la Maison des Associations, pour un montant de 2.020 €.
- DM-2016-021** De signer avec l'association Cactophonie, une convention pour la mise en place de formations pour l'année 2016 dans la salle informatique du pôle gérontologique des Fauvettes, pour un montant de 412,80 €.
- DM-2016-022** de signer avec la société C.L.M.I un contrat d'entretien du suppresseur gaz naturel V6 GNV
- DM-2016-023** De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Nadine SAINT-FLOUR devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux, enregistrée sous le n° 16BX00301
- DM-2016-024** De signer, la convention de partenariat avec SMartFr Montpellier pour le projet de danse contemporaine La Foulée Buissonnière pour un montant de 2 096€ TTC. Les frais de repas et d'hébergement pourront être pris en compte par la Ville.
- DM-2016-025** de conclure la société YVES COUGNAUD LOCATION, domiciliée Mouilleron Le Captif 85 035 LA ROCHE SUR YON, un marché à procédure adaptée dans le cadre de la location et de l'installation de structures modulaires provisoires école Edouard Herriot.
- DM-2016-026** de conclure avec la société ANCO, domiciliée 277 rue Forestière 40 600 BISCAROSSE, un marché à procédure adaptée dans le cadre d'une mission de contrôle technique pour l'extension de l'école maternelle André Cabiran.
- DM-2016-027** de conclure la société BUREAU ALPES CONTROLES, domiciliée 4 rue Théodore Blanc - 33 049 Bordeaux cedex, un marché à procédure adaptée dans le cadre d'une mission SPS pour l'extension de l'école maternelle André Cabiran.

- DM-2016-028** De signer avec les associations Drop de Béton, Mérignac Futsal et le centre social de Beaudésert, une convention autorisant la mise à disposition d'une salle de sport , d'un gymnase et d'un terrain situés sur le complexe Daniel COLOMBIER au 15 rue des acacias à Mérignac, du 1^{er} mars 2016 au 30 juin 2016 et ce, à titre gratuit.
- DM-2016-029** de signer avec la Société BAGNERES BOIS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'achat de fournitures – Restructuration des Jardins Familiaux de Beaudésert lot 1 : abris.
- DM-2016-030** de signer avec la Société BAGNERES BOIS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'achat de fournitures – restructuration des jardins familiaux de Beaudésert lot 2 : portails et portillons.
- DM-2016-031** de signer avec la Société BOISPAYS AMENAGEMENT un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'achat de fournitures – restructuration des jardins familiaux de Beaudésert lot 3 : piquets de clôtures en bois.
- DM-2016-032** De signer avec la Société INCF un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'AMO sur le diagnostic nettoyage et restauration
- DM-2016-033** de conclure avec la société SEES, domiciliée 7 rue Faraday 33 700 Mérignac, un avenant de prolongation au contrat de maintenance du système de sécurité incendie groupe scolaire Ferdinand Buisson.
- DM-2016-034** de signer avec Monsieur Thomas JEAN, gérant de la SARL LA TABLE DU PIN GALANT domiciliée 34 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac, un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine privé communal en date du 24 août 2015 afin de prendre acte de la nouvelle dénomination de la société en lieu et place de l'Eurl LE V'OTRE
- DM-2016-035** De signer la convention de partenariat avec l'association Le Wok en travaux, pour la fourniture d'un service d'accès au Culturewok (outil d'indexation et moteur de recherche sensitif et instersubjectif), pour un montant de 2 040€ (prestation annuelle 1 980€ + adhésion 60€).
- DM-2016-036** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale de mise à disposition des locaux du Château du Burck au bénéfice du Centre social du Burck – Association Tournesol, repoussant le terme de cette mise à disposition au 30 avril 2016.
- DM-2016-037** de conclure avec l'association CHALET L'ISARD, domiciliée Hameau de l'Artigue – Le Mourtis – 31 440 Boutx, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation des centres de vacances 2016– Lot 4 deux séjours à la montagne pour les 7-12 ans.
- DM-2016-038** de conclure avec la société DIAC LOCATION, domiciliée 14 avenue du pavé 9 93 168 Noisy, un contrat de location de batterie électrique du véhicule Kangoo express ZE immatriculée DR 112 WS.
- DM-2016-039** de conclure avec l'association PEP 75, domiciliée 149 rue de Vaugirard – 75 015 Paris, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation des centres de vacances 2016 - lot 2 un séjour à mer pour les 8 – 12 ans.
- DM-2016-040** de conclure avec l'association Les Roches de Scoeux, domiciliée Village Vacances – 19 370 Chamberet, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation des centres de vacances 2016 - lot 5 deux séjours à la campagne pour les 8 – 12 ans et les 6-9 ans.
- DM-2016-041** de conclure avec l'association VALT 33, domiciliée 204 rue Mouneyra – 33 000 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 1 Classe de mer.
- DM-2016-042** de conclure avec l'association ALEB, domiciliée 3 allée de Taussat – 33 148 Taussat, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 2 Découverte d'un milieu ou patrimoine local.
- DM-2016-043** de conclure avec l'association VALT 33, domiciliée 204 rue Mouneyra – 33 000 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 3 Surf et développement durable.
- DM-2016-044** de conclure avec l'association ADPEP 15, domiciliée 98 rue Léon Blum – 15 000 Aurillac, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 4 Découverte du littoral estuaire de la Gironde et initiation au char à voile.

- DM-2016-045** de conclure avec de conclure avec l'association VALT 33, domiciliée 204 rue Mouneyra – 33 000 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 6 Sport, nature et théâtre.
- DM-2016-046** de conclure avec l'association VALT 33, domiciliée 204 rue Mouneyra – 33 000 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 7 Nature et découverte du patrimoine.
- DM-2016-047** de conclure avec l'association VALT 33, domiciliée 204 rue Mouneyra – 33 000 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 8 Classe forêt et environnement.
- DM-2016-048** de conclure avec l'association VALT 33, domiciliée 204 rue Mouneyra – 33 000 Bordeaux, un marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours transplantés 2016 - lot 9 Séjour au Pays Basque.
- DM-2016-049** de signer avec la société SEVIA domiciliée BP 250 rue des Fontenelles - ZI du Petit Parc – Voie C – 78 920 ECQUEVILLY, un contrat de ramassage et de traitement de déchets industriels dangereux
- DM-2016-050** de signer avec la société SEES, domiciliée 7 rue Faraday – ZI du Phare – 33 700 MERIGNAC, un avenant de prolongation, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, dans le cadre du contrat de maintenance du système de sécurité incendie du groupe scolaire Ferdinand Buisson

Monsieur COCUELLE intervient sur les communications. Son groupe souhaite savoir s'il serait possible, concernant les décisions relatives aux avenants et aux marchés, d'avoir les montants correspondants qui ne figurent pas ou qu'en partie dans les communications qui leur sont proposées.

La deuxième remarque concerne plus spécifiquement l'orthographe des noms propres. Il souhaiterait qu'une attention un peu plus vive soit apportée aux noms propres parce que quelques-uns sont écorchés. Paul Valéry notamment, écrit comme le prénom Valérie au féminin. Ce n'est pas forcément très réussi. A la 438, il est écrit Courtois de Viçoise au lieu de Courtois de Viçose.

Pour terminer, une question qui concerne la 2016-020 portant sur la convention qui est signée avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise en place de formations, il souhaiterait savoir quelles sont ces formations, à quoi elles correspondent et à destination de quels publics.

Monsieur le Maire reconnaît, sur le premier point, qu'il serait une bonne chose que figure le montant des marchés. Concernant l'orthographe, ils essaieront de s'améliorer et de ne pas supprimer les accents circonflexes. Concernant la dernière décision, les services lui transmettent les éléments dans le courant de la semaine.

Il propose au Conseil d'accepter que le rapport sur le développement durable présenté par David CHARBIT puisse l'être en début de séance, pour des raisons qui sont des raisons tout à fait honorables, puisque ils ont le plaisir d'accueillir un nouveau papa dans cette salle et qu'il a des choses à faire le soir et la nuit. Il remercie les élus de se montrer accommodants avec lui.

Monsieur le Maire

2016-001 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2015-122 DU 2 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appels d'Offres a été mise en place le jour de l'installation du Conseil Municipal. Ensuite, il y a eu une demande d'intervention pour les élus de l'opposition. Madame VAILLANT titulaire, avait un suppléant en la personne de Monsieur BRIANT. Ils avaient décidé de permettre à Mme TARMO de prendre la place de Monsieur BRIANT, démissionnaire, ce qui avait été fait par délibération. Or, le Conseil n'aurait pas dû le faire. En effet, tant que le titulaire est là, il n'est pas besoin de redésigner un suppléant.

Il convient donc d'abroger cette délibération qui n'était pas utile.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle que la FAB est un outil de la Métropole. La Métropole souhaite élargir sa mission à tout ce qui se rapporte à l'aménagement économique. Pour cela, il faut que chacune des Communes intéressées puisse également accepter cette modification.

Il propose au Conseil d'accepter la modification des statuts de la SPL de la FAB, en élargissant l'objet social de la FAB aux missions d'aménagement économique.

ADOpte A l'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose à Monsieur COCUELLE que David CHARBIT puisse faire la présentation de son rapport et, lorsque Christophe VASQUEZ arrivera, il lui donnera la parole. Ils sont suffisamment nombreux autour de la table à connaître les questions qui sont celles du développement durable pour pouvoir quand même engager un débat.

DELEGATION DE Monsieur CHARBIT DEVELOPPEMENT DURABLE - DEMOCRATIE LOCALE ET VILLE NUMERIQUE

Monsieur CHARBIT remercie vivement les membres du Conseil pour cette inversion et pour leur compréhension à tous. Cela le touche.

Il rappelle que la Ville est dans la dixième année d'Agenda 21, de développement durable concret, première à se lancer en Gironde dans cette aventure qui n'en est plus une, puisque c'est maintenant une obligation concrète qui leur est faite par tous et par eux-mêmes. 2015 aura été une année charnière en termes de développement durable puisque cela a été un lancement autour d'une nouvelle dynamique, autour des enjeux de développement durable.

Ce cinquième rapport a été préparé et, comme ils ont pu le constater - puisqu'il a été distribué physiquement aujourd'hui sur du papier, mais les élus l'avaient eu auparavant en format numérique -, c'est un outil qui s'adresse vraiment à tous, notamment aux élus parce que cela permet de bien comprendre ce qu'est le développement durable qui est souvent réduit - il se bat contre cela et dernièrement avec des journalistes qui, pourtant à l'âge de 25 ans, croient que le développement durable, c'est de l'écologie et de l'environnement -. Chacun sait que ce n'est pas que cela, mais que c'est beaucoup d'autres choses.

Cet outil a ce but pédagogique simple et didactique de comprendre ce que fait la Ville sur tous les sujets du développement durable, avec des chiffres clés, avec des moyennes, avec des indicateurs. C'est très digeste, cela va très vite et chacun peut s'y retrouver car c'est très bien organisé. Il tient à féliciter les services et la Communication qui ont fait un exploit parce qu'il n'est pas évident d'arriver, en quelques pages, à bien expliquer les choses. Il encourage les élus à le garder toujours avec eux parce que c'est un petit document qui ne prend pas de place et dans lequel ils retrouveront toujours leurs petits pour parler de développement durable aux administrés et dans leurs sujets thématiques puisque tout le monde est concerné.

Ce rapport s'organise en trois thèmes. Tout d'abord, il retrace avec un fil de temporalité les 10 ans passés à Mérignac en termes de développement durable, avec les dates clés des amorçages de changement au niveau du développement durable pour la Ville. Ensuite, une synthèse 2015 reprend des actions passées sur les 4 dernières années, le bilan figé, la photo des actions concrètes sur les 4 dernières années et, ensuite, l'ouverture pour le troisième plan d'action Agenda 21 qui se veut être un Agenda 21 de la solidarité, un Agenda 21 de l'économie verte, mais aussi de l'exemplarité. Il y aura 3 axes très forts dans le nouvel Agenda 21 et dans ce rapport, se perçoivent les ouvertures pour le prochain qui sera finalisé et opérationnel, en tous cas, entièrement écrit à la fin de ce semestre, c'est-à-dire en juin-juillet, pour une mise en pratique des premières actions qui seront décidées dès cet été. Ce troisième plan d'action sera résolument tourné vers la vision. Il a été élaboré avec 150 personnes environ qui sont toutes des experts dans le domaine, souvent des experts d'usage,

des gens des services, des gens des associations, des gens des entreprises qui ont une vision de ce que chacun veut pour ses enfants et pour ses petits-enfants.

Le prochain Agenda 21 donnera la vision de Mérignac 2030 et il y aura, à l'intérieur, des actions ciblées, définies, desquelles ils ne pourront pas se détourner. C'est-à-dire que lorsqu'un sujet est abordé, une idée peut rester une idée, mais une idée peut devenir une action. Le but de ce troisième Agenda 21 est que les idées soient concrétisées en actions. Des fiches actions seront rédigées pour pouvoir mettre en pratique les bonnes idées qui ont été données par ces réunions de concertation et par cette méthodologie très innovante qui a été employée pour sa rédaction.

Madame MELLIER indique qu'elle a pris un peu de temps pour regarder ce rapport sur le développement durable et il est vrai qu'en lisant l'Agenda 21, comme cela est mentionné, pas loin de 98 actions ont été lancées, réalisées puis évaluées.

Ce bilan valorise la démarche et les enjeux pour la planète, pour la Commune, et confirme le rôle important que jouent les collectivités locales dans la sensibilisation sur le développement durable, la lutte pour la préservation de l'eau, contre le réchauffement climatique, ce qui sous-tend concernant ce dernier, de faire sortir les investissements climat et énergie de la dette publique.

Concernant l'eau, sa préservation pose la question de la ressource, de la diversification des technologies qui permettent de la protéger, mais la meilleure façon est aussi de reposer la question de la gestion publique de l'eau. Le développement durable, c'est bénéficier d'une agriculture de qualité, débarrassée de la production industrielle qui met en danger les sols, l'eau, la biodiversité.

Pour ces raisons, elle tenait à le dire, toute initiative qui permettra le développement de l'agriculture urbaine, l'installation de paysans sur les communes, là où c'est possible, avec des prix rémunérateurs qui leur permettent de vivre, son groupe la soutiendra et soutient donc la démarche de Monsieur le Maire concernant l'installation d'une agriculture urbaine. L'Agenda 21 de la commune, lui semble-t-il, gagnerait à être enrichi d'une approche internationale afin de donner une vision du local au mondial, « un petit pas pour moi, un grand pas pour Mérignac et un immense pas pour la planète ». Il lui semble qu'il serait intéressant d'y associer des éléments qui montrent comment, partout dans le monde, cette question est posée.

Monsieur CHAUSSET exprime que c'est avec satisfaction qu'ils regardent et qu'ils lisent ce document. Comme cela a été dit, l'Agenda 21 a maintenant plus de 10 ans. Ils ont, en effet, œuvré au départ, en pionniers, pour mettre en œuvre ce programme qui n'est pas seulement un programme, mais également une vision de la société et de la ville qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Si le développement durable ne se résume pas seulement à de l'écologie et à de l'environnement, c'est quand même la matrice. C'est comment adapter, faire en sorte que soit pris en compte un certain nombre de projets pour remédier aux dégâts qui sont faits sur la planète. C'est l'idée principale. Cela signifie que parmi les 3 piliers, l'économie, le social et l'écologie, la nouveauté pour le pilier économique, dans le cadre du développement durable, est qu'il doit prendre en compte ces éléments. Cela fait très longtemps que l'écologie et l'environnement prennent en compte l'économie, pour ne pas dire plus, et là, l'idée est que l'économie prenne en compte les problématiques écologiques et environnementales.

C'est le fond du dossier. A partir de là, un certain nombre de programmes ont été mis en place. L'économie concerne également les collectivités, dans leur fonctionnement propre, mais également dans les projets qu'elles vont essayer de mettre en œuvre. Sans faire l'inventaire ici, ils ont été pionniers sur un certain nombre de points. Ils doivent progresser dans d'autres domaines. Ce n'est pas évident sur Mérignac car, comme il le dit souvent en toute modestie, à Mérignac, il y a le meilleur et le pire dans ce domaine-là. C'est une ville qui fait 67 000 habitants, 1/1000^{ème} de la France – 1 français sur 1000 est Mérignacais - et donc, l'échelle est tout à fait intéressante pour mettre à l'épreuve la problématique du développement durable qui est devenu un terme générique aujourd'hui, mis un petit peu à toutes les sauces.

Maintenant, il convient de se projeter sur le troisième plan, avec un horizon assez lointain, mais qui doit leur servir de guide. Si, il y a encore quelques années, un certain nombre de constats pouvaient être contestés, aujourd'hui ils ne le sont plus. En tous cas, ils sont de moins en moins contestés. A partir de là, chacun à Mérignac doit prendre sa part, chaque personne, la collectivité, les associations et les entreprises. Chacun doit faire des efforts. C'est dans ce sens-là qu'il faut travailler et, en tant qu'élus, à leur petite échelle, ils feront tout

pour que la poursuite du futur Agenda 21 soit exemplaire et ait cet aspect pionnier qui lui semble important. C'est le rôle de la collectivité d'investir dans ce domaine.

Monsieur VASQUEZ débute son intervention en remerciant les services qui leur ont présenté un rapport agréable à lire, où ils retrouvent les informations de manière assez facile. C'est un travail pour lequel il lui semble intéressant de les remercier.

Le présent rapport de développement durable 2015 est élogieux pour la Ville de Mérignac et pour le coup, ils ne peuvent pas dire que ce soit vraiment usurpé. Il est visible, tant dans les lignes du rapport que dans les faits, que la protection de l'environnement et la meilleure intégration de l'humanité ou de l'humain dans son écosystème sont bien les préoccupations de la municipalité. Il ressort effectivement du rapport que, pour ce qui est des services mêmes de la Ville, de nombreuses actions, souvent de bon sens, à la fois écologiques et économiques, ont été lancées. Des actions de sensibilisation, d'expérimentation, plus récemment engagées, pour améliorer les habitudes en termes de consommation alimentaire ou énergétique et de déplacements de courte distance, par les modes doux, par exemple, allient le plus souvent également le bon sens et des possibilités d'économies pour ceux qui les appliquent. Là encore, la Ville semble sérieusement investir le sujet, avec d'importantes marges de progression quantitatives, mais rien ne permet d'être pessimiste en la matière pour l'avenir.

Il reste cependant, comme cela a été un peu évoqué dans les deux interventions précédentes, un troisième front à ouvrir. Il sera bien plus ardu que les deux premiers abordés car il concerne un domaine sur lequel la Ville seule détient bien moins de leviers d'actions. Il veut parler des infrastructures et de leur intime imbrication avec les propriétés de leur économie actuelle et de la société qu'elle sous-tend et vice-versa. Bien sûr, pour ce qui est des infrastructures, notamment de transports, des choses ont déjà été faites ou sont en cours et le tram n'en est qu'un exemple.

Mais Mérignac, bon élève en terme d'Agenda 21, n'en reste pas moins partiellement dépendante d'un aéroport, source notable de pollution et de consommation d'énergie fossile. Elle n'en reste pas moins fortement impactée par l'augmentation des îlots de chaleur causés par la régression des parcelles de jardins au profit, parfois, de constructions dans certains secteurs de la ville.

Enfin, comme ils ont eu l'occasion de l'évoquer lors d'un précédent Conseil Municipal, Mérignac est touchée par une pollution atmosphérique aux oxydes d'azote dépassant les seuils de tolérance aux abords de certains axes routiers que l'on sait par ailleurs engorgés, même si des efforts sont faits en la matière.

Sur tous ces points, ils doivent accepter de regarder la réalité en face, sans dogmatisme. Supprimer du jour au lendemain l'aéroport, pour prendre un exemple absurde, aurait peut-être pour effet de réduire les pollutions associées, mais à quel prix pour la population. Stopper toute nouvelle construction aurait certainement pour effet de stopper la progression des îlots de chaleur, mais ce ne serait pas satisfaisant au regard de la croissance démographique forte de la région et du besoin mesuré de nouveaux logements. Enfin, laisser les voitures en transit s'engluier - et il ne parle pas des petits déplacements pour lesquels des solutions douces existent et restent à développer encore plus -, sans laisser la réelle place aux bus pour s'extirper des bouchons ainsi occasionnés, c'est à la fois générer plus de pollution que par une circulation fluide, accroître le recours aux voies de délestage au détriment de l'esprit des quartiers apaisés et, enfin, c'est condamner le réseau de bus qui correspond pourtant à la meilleure offre de transports en commun en moyenne distance dans l'agglomération en termes de couverture.

Sur tous ces points, il leur faut espérer, avec une vision de moyen et de long terme, un peu de progrès techniques. Il leur faudra saisir et encourager toutes les opportunités de développement d'alternatives réellement efficaces et plus écologiques également.

Il y a quelque temps, Monsieur le Maire a évoqué les premiers vols expérimentaux d'avions électriques ici même à Mérignac. Dans quelques années, en tenant compte des délais d'embarquement et de trajets entre banlieues et centre-ville, le TGV mettra probablement moins de temps que l'avion pour rallier Bordeaux à Paris, et les automobiles, malgré tout, et même en tenant compte de récentes révélations, tendent à moins consommer. S'ils ont, par ailleurs, l'intelligence de leur aménager quelques voies de passage pour fluidifier le transit, ils décongestionneront et dépollueront mécaniquement leurs quartiers apaisés et toutes les voies secondaires.

Enfin, en matière d'urbanisme, comme ils s'efforcent de le répéter, il faut densifier, certes, mais pas n'importe comment. En ce sens, une meilleure préservation des quartiers d'habitations individuelles, y compris contre les constructions de petits immeubles et les divisions parcellaires à outrance et en renforcement, effectivement, en contrepartie de la densité d'habitat aux abords des axes de transports majeurs, est une piste qu'il leur semble falloir suivre et qu'il leur semble avoir décelée dans les récents projets de PLU qui leur ont été présentés.

Mais sur tous ces points, le diable est dans les détails et les approches simplistes ne peuvent rien, pas plus que la précipitation.

Pour conclure sur le volet infrastructurel et économique, s'ils parviennent, à terme, à mieux faire coexister l'humanité avec son environnement, y compris à leur petite échelle communale, ce sera, en somme, une belle victoire.

Monsieur CHARBIT les remercie pour toutes ces interventions qui vont dans le bon sens. Ils ont déjà pu partager et échanger sur ces sujets-là. C'est une discipline qui est en marche, qui doit être révisée en permanence. Ils pourraient quasiment donner la parole à tout le monde, suite aux interventions de chacun, notamment à Thierry TRIJOLET pour l'urbanisme, etc. Tout le monde est absolument concerné et travaille dans le même sens. C'est ce qu'il tenait à souligner ici.

Météo France est venuE à la conférence qui a été faite lors de la COP21, l'AIRAQ est venu également, notamment par rapport à la qualité de l'air. Concernant la voirie, beaucoup d'efforts sont faits en raison du congestionnement qui existe dans la ville. En même temps, comme les villes qui sont attractives, Mérignac est victime de son succès. Mérignac, c'est beaucoup de « tout voiture » pour beaucoup de salariés. Des Plans de Déplacements Entreprises sont à l'étude. Catherine TARMO qui travaille sur ces questions sait la difficulté que d'élaborer des plans de déplacements représente. En tous cas, ils existent.

L'idée est d'interconnecter les entreprises et d'avoir des systèmes un peu efficaces pour que cela fonctionne et que les gens arrivent à faire des déplacements intelligents. La voirie a été largement améliorée. Cela ne se voit pas trop, mais sur les accès aéroport, aérogare, les ronds-points ont été modifiés et permettent d'absorber mieux le trafic. La municipalité essaie d'avancer et surtout, il tient à le souligner, d'avancer avec tous les élus. Lui qui est issu de la société civile, il peut en attester, ils ont vraiment contribué à dépasser le simple débat politique, partisan, pour tous s'unir sur ces sujets. Il les remercie d'avoir travaillé sur ces questions et surtout, pour le futur, puisque tout le monde s'est impliqué dans la rédaction du troisième plan d'action de l'Agenda 21 qui va sortir. Ils vont échanger à nouveau, ce sera testé, ils vont faire revenir les gens qui ont eu ces idées pour voir comment les prioriser, mais c'est vraiment un travail collaboratif de tous qui a été réalisé et il espère qu'ils seront satisfaits du résultat.

En tous cas, encore une fois, ce ne sera pas un résultat définitif puisque c'est une matière qui est mouvante, qui évolue avec son temps. Il évoluera au gré de l'actualité et des besoins qui seront exprimés par rapport à la commune et par rapport aux attributions de tous dans leurs fonctions d'élus et d'agents dans les services.

Monsieur le Maire le remercie. Il tient également à remercier les services de tout le travail qu'ils ont effectué depuis des années et des années. Il les remercie tous et demande à David CHARBIT de porter leur salut amical à la petite Emmy.

CETTE DELIBERATION N'APPELLE PAS DE VOTE

DELEGATION DE Monsieur GUILLEMBET
FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

2016-003 RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

M. GUILLEMBET procède à quelques rappels préalables. Simplement pour dire que, si le débat d'orientations budgétaires est un élément clé du processus avant le vote du budget, il ne faudra pas confondre les genres et la discussion sur le budget aura lieu en avril.

Deuxième élément, il s'agit de considérer que l'élaboration d'un budget ne peut se bâtir, pour quelque structure que ce soit ex nihilo, en ignorant totalement son environnement et les enjeux stratégiques qui en

découlent. La situation financière de la collectivité est en grande partie dépendante d'un contexte politique et macro-économique. Il y a donc au préalable un absolu impératif d'intégrer dans la réflexion budgétaire le contexte national et même international, compte tenu de l'interdépendance accrue des décisions politiques et géopolitiques et des pratiques économiques actuelles. Cela rend l'exercice très délicat car, s'agissant d'une vision par nature prospective, il faut trouver le bon éclairage, l'éclairage pertinent pour prendre en compte ces éléments extérieurs qui vont conditionner l'élaboration du budget. La difficulté récurrente consiste donc à trouver le bon compromis entre ceux qui, tels des Cassandre de malheur, prévoient les évolutions les pires possibles pour le monde actuel, au risque d'ailleurs de générer des prophéties auto-réalisatrices, et ceux qui voient dans les mutations importantes, et même coperniciennes actuelles, l'ébauche d'un univers radieux et sans nuage. Quand on mesure l'échec des prévisions des différents experts depuis quelques années, on peut rester circonspect sur la prise en compte de ces éléments-là.

Ce qui est important, c'est que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle donne budgétaire et c'est le point essentiel à retenir ce soir, qui n'aura rien de comparable avec ce qui était fait auparavant, qui fait qu'en matière d'élaboration budgétaire, sur le plan des choix politiques, sur le plan méthodologique et technique, plus rien ne sera comme avant. Ils sont donc à une époque charnière puisque, même les éléments de comparaisons qu'ils utilisaient auparavant ne seront plus pertinents, dans la mesure où les modifications structurelles et institutionnelles changent profondément leurs analyses.

Il va passer en revue, compte tenu de cette donne budgétaire qu'il signale changeante et ô combien importante, les éléments conjoncturels, les éléments structurels et les éléments institutionnels qui modifient radicalement cette analyse budgétaire qu'ils ont à préparer.

Sur les éléments conjoncturels, leur environnement général n'a jamais été aussi fluctuant et incertain et son impact sur leur réflexion, à leur niveau, est plus important qu'il n'y paraît. Que constate-t-il ?

Premier point, une atmosphère générale anxiogène. S'il osait utiliser une facilité, il dirait que le fond de l'air du temps est frais. Et encore, ce serait un euphémisme. Les mauvaises nouvelles ne manquent pas. Il y en a une litanie : ralentissement annoncé de la croissance, inquiétude sur l'Union Européenne et la Chine, chute drastique du cours du pétrole, le Brexit et ses conséquences sur l'Europe, la situation de la Grèce et du Portugal, des doutes sur l'état de santé réel du système bancaire, des politiques erratiques des banques centrales, des tendances déflationnistes, la désagrégation européenne face au problème des migrants. Tout ce contexte est un élément important qui les touchera, quelle que soit la volonté d'y résister, sur le contexte français qui a été marqué en 2015 par des événements tragiques et ces événements tragiques auront et ont des répercussions sur leurs propositions budgétaires, ne serait-ce qu'en matière de citoyenneté, d'éducation et de culture.

Deuxième élément qu'il souhaitait mettre en évidence, la part de l'irrationnel dans le comportement des décideurs et des investisseurs. Des marchés boursiers très hésitants, très volatiles, qui cèdent vite à la panique, avec des incidences sur l'économie européenne. Il a été très frappé ces derniers jours par les modifications rapides, notamment sur les évaluations du PIB pour l'année 2016. En quelques jours, les évaluations de la Loi de Finances qui étaient de 1,5 pour la France, 1,8 pour l'Europe, ont été ramenées brutalement à 1,4 pour la France, 1,3 pour l'Europe et, alors qu'il pensait que c'était stabilisé, l'OCDE tirait le même jour des conséquences alarmistes sur le fait qu'il fallait encore revoir ces tendances à la baisse. Dans ce contexte-là, il est en effet extrêmement difficile de trouver les bons éléments qui vont donner à l'analyse budgétaire toute sa pertinence, dans la mesure où, encore une fois, il le répète, même si tout cela semble loin, par effet papillon, ils en seront touchés directement dans leurs choix budgétaires.

Sur les facteurs structurels et institutionnels, le premier élément qui lui semble important, c'est qu'ils se rapportent essentiellement à la poursuite du redressement des comptes publics. Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur l'impérieuse nécessité du rétablissement des comptes publics, même s'il peut y avoir des divergences sur la méthode. Indépendamment du respect des normes européennes qui sont de ramener le déficit public à 3% du PIB en 2017 - c'est la finalité ultime qu'ils doivent se poser - et d'atteindre l'équilibre structurel des comptes publics, après des décennies de laxisme budgétaire. Au-delà de l'aspect comptable, cet objectif dépasse largement cette exigence comptable. Il conditionne même, sans vouloir dramatiser, l'évolution de la relation intergénérationnelle. Peuvent-ils laisser à leurs enfants la charge abyssale de la dette globale et du poids de leurs retraites ? Telle est la question. Même si la dette publique est aujourd'hui quasi stabilisée à des niveaux, certes élevés, la trajectoire du fort accroissement de la dette est arrêtée. C'est un signe positif, mais insuffisant.

Pour atteindre le redressement des comptes publics, le gouvernement réaffirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Le plan d'économies de 50 milliards continue donc. Après 19 milliards en 2015, 16 milliards seront mis en œuvre en 2016. Cet effort mobilise l'ensemble des administrations publiques et les collectivités territoriales sont touchées pour un montant de 3,5 milliards. Concrètement, pour les collectivités territoriales, même si elles pèsent marginalement dans la dette et dans le déficit public, cela se traduira par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 3,5 milliards en 2016, après 1,5 milliards en 2014 et 3,5 milliards en 2015. Pour Mérignac, cela signifie une baisse de 1,9 millions en 2016 et, cumulée depuis 2014, une baisse de 4,5 millions. A noter la réforme en vue de la Dotation Globale de Fonctionnement pour le bloc communal, avec une révision des composantes qui sera effectuée en 2016.

Parallèlement à cette baisse des dotations, l'effort en faveur des collectivités locales les plus fragiles se poursuit. La péréquation se renforce. Elle permet, notamment, d'atténuer fortement la baisse des dotations globales pour les communes qui ont des situations budgétaires difficiles. Pour Mérignac, la contribution à l'aide aux collectivités qui ont des difficultés budgétaires sera de 635 000 €, soit + 200 000 € par rapport à 2015. Au total, depuis le début de cette procédure du dispositif 2012, Mérignac a contribué à cette péréquation horizontale à hauteur de 1,6 millions.

Monsieur GUILLEMBET aborde maintenant les facteurs institutionnels. La nouvelle organisation territoriale n'est pas sans conséquence pour leur propre réflexion. D'abord, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui réorganise le schéma territorial du pays et qui, en ce qui concerne les communes, les touche à travers le transfert obligatoire des compétences exercées par les communes, transfert à la Métropole. Il rappelle que le 1^{er} janvier 2015, la commune a transféré, en fonction de cette obligation, l'aire d'accueil des gens du voyage, la concession de distribution d'électricité et la politique de la ville. Le 1^{er} janvier 2016, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, une partie de l'habitat, le relogement, l'hébergement, l'habitat insalubre, le tourisme, la propreté, le mobilier urbain, les espaces verts, la voirie. Le montant de ces charges transférées est estimé pour 2016 à 1 940 000 €. C'est le premier élément.

Autre effet à prendre en compte dans l'évaluation de cette loi MAPTAM, ce sont les modifications de compétences des différentes collectivités. Dans les modifications de compétences des autres structures du bloc territorial - Conseil Départemental, Conseil Régional - il faut savoir que le Conseil Départemental perd sa compétence générale, ce qui ne sera pas sans incidence, à moyen terme et rapidement, sur les organisations de la commune et sur ses propres modes de financements, notamment en matière d'aides, en matière de subventions et en matière de cofinancements.

Deuxième élément, la mise en œuvre de la mutualisation. Il rappelle que le schéma de mutualisation a été voté au Conseil Municipal le 27 mars 2015. Il repose sur deux principes : la mutualisation à la carte et un calendrier par cycle. 11 communes aujourd'hui ont décidé d'entamer cette phase de mutualisation au 1^{er} janvier 2016. En ce qui concerne Mérignac, par délibération du 2 novembre 2015, les services suivants ont été mutualisés : finances, commande publique, affaires juridiques, ressources humaines, stratégie immobilière, logistique, numérique et système d'information, gestion du domaine public, cadre de vie, urbanisme. Le montant prévisionnel de la compensation financière que la commune doit à la Métropole du fait du transfert de ces services est évalué à 10 115 000 €.

Quelles sont les conséquences budgétaires de ces deux phénomènes institutionnels ? Ces différents transferts, compétences obligatoires et mutualisations, impactent directement le montant de l'attribution de compensation qui était versée par la Métropole aux communes. Au 1^{er} janvier 2016, les transferts liés à la compétence obligatoire étaient de 1 940 000 €. Les transferts liés à la mutualisation étaient de 10 115 000 € soit, en gros, 12 millions des deux éléments qu'il faut bien dissocier. Dans un cas, c'est obligatoire, dans l'autre cas, c'est par volontarisme. Avant les transferts et les mutualisations, la Métropole versait 5,8 millions d'attribution de compensation. Aujourd'hui, la Ville doit reverser à la Métropole la somme de 6 millions.

Précision importante qu'il faut rajouter, cette perte, a priori, de ressources, est compensée par la suppression des charges qui étaient supportées jusqu'ici par la Ville au titre des compétences transférées des services mutualisés. La dynamique des charges étant désormais supportée par le budget de Bordeaux Métropole, en plus, à moyen terme, des gains significatifs peuvent être espérés dans l'optimisation des processus, dans l'utilisation des matériels et des outillages, dans la rationalisation des achats et dans les groupements de commandes.

Il en vient aux facteurs budgétaires et revient sur deux éléments qui lui semblent très importants. Le premier, qui est une constante récurrente, c'est l'effet ciseau des budgets.

Tout d'abord, un constat général. Le résultat de fonctionnement du bloc territorial, c'est-à-dire Communes, Département, Conseil Régional, se dégrade par l'évolution inverse des charges et des produits. Les charges de fonctionnement, – c'est une statistique générale sur les collectivités locales - ont progressé en moyenne de 6,8% entre 2011 et 2014 et dans le même temps, les produits de fonctionnement n'ont progressé que de 3,3% pour la même période. Mérignac est dans une dépense, pour la période 2013-2014, de + 4 et des recettes de + 1,3. C'est donc un élément très important qu'il faut prendre en compte dans l'élaboration du budget.

Le deuxième élément qu'il évoque est l'évolution des charges courantes qui vont se stabiliser et l'évolution des charges de personnel. A l'instar de l'ensemble des collectivités et sur recommandation de la Cour Régionale des Comptes, une attention particulière sera portée sur les frais de personnel qui restent le principal poste de dépenses de fonctionnement. Indépendamment des contraintes extérieures, hausse des salaires, modification des catégories C et B, un travail est engagé sur différents leviers pour maîtriser cette masse salariale. Cependant, il est clair que dans le service public, ce poste ne doit pas être considéré comme la seule variable d'ajustement, même si elle pèse lourd. En fait, c'est une situation paradoxale et il convient d'éviter deux écueils. La masse salariale croît toujours et son poids relatif est de plus en plus important puisque les recettes diminuent. Dans le même temps, face aux complexités de fonctionnement, de gestion, il leur faut préserver l'attractivité du service public en recrutant des compétences, ne serait-ce que pour attirer les compétences nécessaires, face à la complexification, à la fois des métiers et des procédures.

Par ailleurs, s'il examine objectivement la situation de l'Etat, de la nation, plus que jamais, il lui semble important que la présence du service public soit assurée auprès des populations. Les graves événements qu'ils ont connus mènent tout droit au renforcement d'un certain nombre de points qui sont indispensables s'ils veulent préserver le vivre ensemble, l'éducation citoyenne, la culture comme vecteur d'intégration, le renforcement du sentiment de sécurité, le renforcement du social et de l'accompagnement. Il leur faut donc trouver la bonne adéquation entre les besoins croissants de la population et les réalités budgétaires.

Compte tenu de tous ces éléments, leur impératif est, quoi qu'il en soit, de maintenir leur capacité d'autofinancement qui, il le rappelle, résulte de l'excédent de ressources sur les dépenses. C'est le gage de leur autonomie financière et c'est le gage de leur capacité à investir dans l'immédiat dans des investissements qui sont indispensables. Pour une collectivité, comme pour une entreprise, l'autofinancement est la seule manière, à la fois saine et récurrente, de rembourser ses emprunts. Il s'agit là de sensibiliser les élus sur cet indicateur qu'il s'agira de caler leur politique financière sur l'évolution de leur marge de manœuvre en matière de fonctionnement. Ce faisant, l'emprunt n'est plus considéré comme une ressource anodine, celle qui semble permettre à beaucoup de tenir leurs engagements électoraux sans pour autant indisposer les contribuables. La gestion de la dette est aujourd'hui quelque chose de fondamentalement important et elle est structurellement saine à Mérignac.

Quelles sont les caractéristiques essentielles ? Un encours de dette stable, 11 millions, en baisse de 1%, une décomposition rassurante, avec une dette fixe de 73% et une dette à taux indexé de 27%, une annuité qui reste tout à fait acceptable de 1 094 000 €, un taux moyen de 3,40 et une dette sécurisée. Pas d'emprunts à risque, pas d'emprunts toxiques et une capacité de remboursement qui est la meilleure de la Métropole.

Compte tenu de ces éléments, l'appel à l'emprunt se fait pressant. Il rappelle que l'emprunt n'est pas neutre. L'emprunt est une charge venant augmenter les frais de fonctionnement et obérer la capacité d'autofinancement. A terme, le risque est d'assister à l'effet boule de neige où les intérêts sont remboursés par de l'emprunt. L'emprunt doit toujours être mis en rapport au regard de l'inflation. L'emprunt n'est pas élevé, il est de 3,40, mais l'inflation est de zéro. C'est donc une charge de 3,40 qui pèse aujourd'hui sur le budget de la Ville.

Monsieur GUILLEMBET s'est personnellement beaucoup intéressé au processus de surendettement. Comme il a eu l'occasion de le faire dans sa carrière sur les particuliers, il s'est intéressé au processus de surendettement des collectivités. La conclusion qu'il en tire, c'est qu'il arrive de plus en plus souvent qu'une situation de surendettement future soit inscrite dans les décisions qui sont prises aujourd'hui, sans qu'en soient mesurées les conséquences, surtout lorsque le dernier Compte Administratif fait apparaître une situation florissante, une situation qui semble saine. Les analyses réelles du surendettement des collectivités montrent effectivement que l'on peut passer, en l'espace de 3 ans, d'une situation florissante à une situation de crise. L'inverse n'est

malheureusement pas vrai car il faut plus de temps pour redresser une situation lourdement compromise. Cela illustre, encore une fois, l'impérieuse nécessité pour la Ville de procéder, en amont des décisions politiques, à une étude financière prospective permettant d'intégrer l'effet des décisions à prendre. Particulièrement, lorsqu'ils décident des investissements, ils doivent prendre en compte les coûts de fonctionnement inhérents à cet investissement. Il vaut donc mieux prévenir que guérir.

Dans ce contexte-là et compte tenu de ces éléments, quels sont les engagements de la municipalité ? Le premier engagement est l'évolution de la fiscalité locale à savoir le maintien des taux d'imposition, pour la 7^{ème} année consécutive. Le tableau joint dans le document démontre aisément que la commune est en posture nettement favorable par rapport aux autres communes de plus de 50 000 habitants en Aquitaine, soit Bordeaux, Pessac et Pau. Cette année, la fiscalité va augmenter, non pas par les taux, mais par la revalorisation forfaitaire des bases, introduite par la Loi de Finances 2016, de 1%, et par la progression physique des bases.

Il en profite pour faire un aparté sur la fiscalité locale. Il veut absolument tordre le cou à des légendes qui ont souvent servi d'argument électoraliste, démagogique, longtemps utilisé. Il faut que les concitoyens comprennent comment se calculent des taux de la fiscalité locale. Comme tout impôt, il y a une assiette et un taux qui s'applique sur cette assiette. La taxe d'habitation et la taxe foncière sont assises sur une valeur locative dite cadastrale. Valeur locative, après application d'abattement et réfaction pour la taxe foncière. Ce qui est extraordinaire, c'est que cette valeur locative cadastrale du logement a été établie en 1970. Elle était censée s'approcher, à l'époque, du loyer que devait rapporter le bien s'il était loué aux conditions du marché. A la superficie, étaient ajoutés quelques éléments de confort, comme la salle de bains, la salle d'eau, etc., qui permettaient de valoriser la valeur locative cadastrale. Les augmentations annuelles des bases, de l'obsolescence de cette valeur cadastrale et les augmentations annuelles des bases visent avant tout à corriger, autant que faire se peut, ces anomalies, notamment la revalorisation forfaitaire du loyer pour 1%, la prorogation physique des bases pour tenter de corriger cette valeur locative cadastrale. S'ils voulaient appliquer la véritable valeur locative actualisée à la date d'aujourd'hui, c'est un défi majeur pour quelque politique que ce soit. Les taux ne bougent pas. Ce qui bouge, c'est l'assiette, du fait de la nécessité de revaloriser constamment des valeurs locatives qui datent de 1970. A l'avenir, mais quel politique aura le courage de le faire parce que c'est vraiment démentiel, ces taux seront calculés sur la valeur locative réelle, après questionnement des différents particuliers sur le contenu de leur logement.

Il prend un exemple pour montrer la difficulté de l'exercice. Pour un appartement qui avait une valeur cadastrale de 5 800 € en 1970, le particulier payait une taxe d'habitation de 1 902 € et une taxe foncière de 1 897 €. S'il réforme la base locative de 1970, en maintenant les taux, en réformant simplement l'assiette, la base locative, après réforme, c'est-à-dire en prenant en compte la valeur locative réelle, celle d'aujourd'hui, il aboutit, pour le même logement, à une taxe d'habitation de 5 572 € et une taxe foncière de 5 559 €. Cela illustre la problématique et la difficulté qui se posent aujourd'hui pour réactualiser cette valeur locative cadastrale qui n'a pas bougé depuis 1970 et dont il est nécessaire de corriger annuellement l'évolution. Sinon, le décalage va être monstrueux.

Le deuxième élément à signaler dans les engagements de la municipalité, c'est le maintien des subventions. Cela lui semble tout à fait important, dans le contexte actuel où la citoyenneté et le vivre ensemble sont déterminants, et il serait dramatique de réduire drastiquement les subventions aux associations. Le niveau sera maintenu, même si, peut-être, la répartition pourra être différente à l'intérieur des bénéficiaires.

Troisième élément, le niveau d'investissement sera maintenu. Le maintien d'une capacité suffisante pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissement est une de leur priorité. Entre 2015 et 2020, il est prévu 85 millions d'investissements. Il est prévu pour l'exercice 2016 un montant d'investissements de l'ordre de 12 à 13 millions avant intégration des reports. Il le répète encore une fois, la permanence d'un haut niveau d'investissement doit leur permettre d'accompagner le développement démographique de la ville et les besoins croissants de services qui en découlent, ainsi que le renouvellement et l'entretien du patrimoine.

Quelle méthodologie la municipalité va-t-elle appliquer ? D'abord, deux principes de base qui ne sont pas forcément antinomiques, mais essentiellement marqués du sceau de la responsabilité politique.

Premier point, ne pas se départir d'une prudence budgétaire qui est d'une nécessité absolue dans un contexte si mouvant et si incertain et ce, pour ne pas injurier l'avenir.

Deuxième élément, mettre en œuvre une stratégie offensive et pertinente en fonctionnement, afin de pallier la raréfaction des ressources.

Cela passe par un certain nombre d'éléments qu'il cite : de nouvelles méthodologies et des process liés à la nouvelle organisation mise en place dans la collectivité, dont il est persuadé qu'elle aboutira rapidement à donner des résultats. Une revue des politiques publiques, analyse des redondances, de ce qui est fait par ailleurs, des compétences des différentes strates. L'exemple qui sera donné tout à l'heure à travers l'emploi est un exemple édifiant de ce qui peut être fait. La prise en compte des besoins réels des administrés et des usagers, à travers une écoute citoyenne dans les rencontres de quartiers, notamment. L'ajustement de l'offre de service aux besoins réels de la population et à l'existant. Ne pas réinventer ce qui se fait, soit ici, soit à la périphérie, soit dans les autres structures et les autres collectivités. Ajuster la tarification des services en privilégiant l'équité dans le binôme usager/administré et en améliorant pleinement une tarification plus précise selon les revenus. Optimiser dans le fonctionnement les effets positifs de la mutualisation évoquée plus haut. Bref, en résumé, trouver dans le propre fonctionnement de la Ville les ressorts et les outils d'une gestion plus cohérente et plus performante.

Toutes ces mesures, et d'autres en cours de réflexion, doivent aboutir à l'ensemble d'un plan d'économies sur la mandature, à l'instar de toutes les collectivités aujourd'hui. Il insiste sur la façon dont la collectivité compte s'y prendre pour élaborer ce budget important. Pas de radicalité dans les décisions. Ce n'est pas le choix qu'ont fait certaines collectivités qui disent : « Ou ce sont les services publics, ou ce sont les taux. » Une adaptation permanente en fonction du contexte et une anticipation permanente. Une politique d'économie pragmatique, raisonnée et concertée qui évite les coupes sombres et qui évite le rabot uniforme. Ils sont absolument contre le fait d'un rabot systématique évalué en pourcentage. En tant que responsables politiques, ils ont des choix et des priorisations à faire.

Cela suppose, et ce sera sa conclusion, à leur niveau politique, de s'exonérer d'une vision exclusivement comptable et d'une vision économiste à la mode. Cette évolution du « tout économie » est aujourd'hui la source du malaise social immense qu'ils connaissent. En effet, cette vision laisse de côté des dimensions qui continuent d'être vitales, non seulement pour les individus, mais également pour le vivre ensemble. A son sens, l'axe de clivage politique aujourd'hui qui transcende les partis et entre les partisans de cette économie ambiante et ceux pour lesquels le vivre ensemble continue de se passer en dehors de ces repères. Il reste convaincu que les liens sociaux répondent à d'autres normes que celles de l'efficacité économique.

Telle est leur conviction. Ils l'appliqueront, mais ils ne sont pas des rêveurs et ils n'oublient pas cependant la réalité du monde qui les entoure et les contraintes et les aléas économiques, géopolitiques qui les contraignent de façon récurrente à des compromis qui, pour autant, ne les éloigneront pas de leurs valeurs.

Leur ligne de conduite pour le processus budgétaire sera de donner du sens là où on ne saurait voir que des chiffres. Il remercie l'assemblée pour son écoute.

Monsieur le Maire le remercie pour cet exposé magistral.

Monsieur COCUELLE expose que débattre sur les orientations budgétaires, c'est d'abord faire un focus sur l'environnement économique et financier du pays. Dans cet environnement, il y a un problème crucial, un thème qui revient chaque année, une antienne qui finit par devenir assourdissante tant le mal est chronique en France, c'est le problème de la dette publique. Il demande à Monsieur GUILLEMBET s'il sait que la dette s'accroît dans le pays de 2 160 € par seconde. Il répète, 2 160 € par seconde. Il s'est permis de chronométrer l'intervention de ce dernier, sans malice. Il a parlé pendant 31 minutes et pendant ces 31 minutes, la dette en France s'est donc accrue de 4 017 600 €. Il rassure Monsieur GUILLEMBET qu'il n'y est pour rien. Il va, pour sa part, essayer de ne pas être trop long pour ne pas apporter sa pierre excessive à cet édifice qui était quand même largement désastreux.

A l'heure où ils parlent, la dette en France s'élève à 2 105 milliards d'euros, soit près de 97% du PIB, c'est-à-dire qu'elle équivaut quasiment à un an de richesse produite. Il ne faut pas oublier que la dette publique est celle de toutes les administrations publiques : l'Etat, bien sûr, et les organismes divers d'administration centrale, les administrations de Sécurité Sociale et les administrations locales.

Pour couper court à toute polémique politicienne, forcément stérile, il rappelle que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis maintenant plus de 40 ans sont comptables de cette dette. Ceux de droite, comme ceux

de gauche. S'il est vrai que la dette a augmenté d'environ 600 milliards d'euros sous le quinquennat précédent, ce que les personnes de gauche mal intentionnées – il ne dit pas que c'est un pléonasme – se plaisent à marteler dès que ça les arrange, les 234 milliards d'euros de dette, d'ores et déjà accumulés depuis le début du présent quinquennat, doivent inciter les mêmes à faire preuve d'un petit peu de modestie. Nul n'a de leçon à donner à qui que ce soit en la matière et surtout pas ceux qui n'ont jamais exercé le pouvoir, ceux qui prétendent le faire sur la base de recettes aussi éculées qu'ineptes.

Il lit, dans le rapport que vient de présenter Monsieur GUILLEMBET, que la dette est quasiment stabilisée. Il estime pour sa part, et ses amis avec lui, que l'on ne peut pas se satisfaire d'un tel constat et que c'est un euphémisme. Première remarque, si elle est quasi stabilisée, elle continue d'augmenter : 95,6% du PIB en 2014, 96,3% en 2015, 96,5% en 2016. Un récent rapport de la Commission Européenne sur la soutenabilité des finances publiques estime le risque budgétaire élevé pour 11 pays en Europe, dont la France.

A politique budgétaire inchangée, la dette représenterait 97,4% du PIB en 2017 et 101% en 2025. Ils sont donc loin de la décrite.

Deuxième remarque, la dette génère une charge en intérêts annuels qui grève le budget de l'Etat et le prive de marges de manœuvre. C'est encore et toujours le premier poste budgétaire de l'Etat. Pour 2016, 44,5 milliards pour cette année 2016. Combien d'investissements productifs générant un taux de croissance et d'emplois la France pourrait réaliser avec une partie de cette somme considérable ? La dette, en soi, n'est pas un problème. Le pays a connu dans son histoire des périodes, au lendemain des deux guerres mondiales du 20^{ème} siècle notamment, où l'endettement était nécessaire et vecteur de développement. Un Etat peut être en bonne santé avec une dette élevée, mais à condition que la dynamique de cette dette soit positive et que son économie soit en croissance. Mais une dette n'est légitime que si elle correspond à des investissements qui profiteront aux générations futures, ce qu'elle n'est plus depuis longtemps. Une dette publique élevée déclenche, en outre et infailliblement, un montant important de prélèvements obligatoires. En France, ces prélèvements obligatoires représentent 45% du PIB. Un montant aussi considérable est objectivement pénalisant dans le monde global et ouvert dans lequel ils vivent. En effet, dans une économie en concurrence, l'impact sur la compétition économique est réel et influence le choix des investisseurs étrangers, mais nationaux également, peu enclins à rechercher le montant le plus élevé de prélèvements publics. Le pire, c'est que, malgré leur niveau, les prélèvements obligatoires ne suffisent pas à couvrir les dépenses publiques. Si le montant des dépenses publiques commence à baisser faiblement, elles s'élèvent quand même aujourd'hui à 55,8% du PIB, ce qui place la France au 2^{ème} plus mauvais rang en Europe derrière la Finlande.

La dette est donc un problème majeur, générateur d'inertie et facteur de stagnation. Ce n'est pas le seul. La croissance est atone. Factuellement, oui, il y a une reprise. 1% en 2015, 1,5% annoncés en 2016. Ils ne vont pas faire la fine bouche, mais là aussi, s'ils veulent faire une analyse objective et comparative de ces données, que remarquent-ils ? D'abord, et c'est indiqué dans le rapport, il cite : « La reprise est constatée de manière plus ou moins marquée selon les pays. » Malheureusement, la France n'est pas dans le plus, mais dans le moins. Quand en 2015, la croissance était à 1% en France, elle était à 1,5% dans la zone euro et à 2,3% aux Etats-Unis. En 2016, il est prévu 1,5% pour la France, mais 1,8 pour la zone euro, même s'il a été évoqué les fluctuations des prévisionnistes, et 2,8 aux Etats-Unis. Ensuite, les 2/3 de la croissance sont dus à des éléments circonstanciels : le prix du pétrole, le niveau de l'euro et celui des taux d'intérêt, tous faibles en 2015, et qui continuent à l'être en ce début d'année. Où sont les moteurs structurels de la croissance ? La confiance des ménages et des entreprises, l'innovation, l'investissement de tous les acteurs économiques et les exportations ? La France, à ce sujet, est dernière en Europe. 28% de son PIB contre 45% en moyenne dans l'Union Européenne.

Dans ce contexte économique, quel est le devenir à court terme des collectivités locales et de la leur en particulier ? Sur le papier, ils peuvent accorder un bon point au gouvernement. Le lancement d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur 3 ans, dont 16 milliards d'euros en 2016. Ces 16 milliards se décomposent en 5,100 milliards d'euros pour l'Etat et ses agences, 7,400 milliards d'euros pour les administrations sociales et 3,500 milliards d'euros pour les collectivités territoriales. A cette lecture, on pourrait être tenté de se dire, c'est bien, l'effort est équitablement réparti et de façon proportionnelle. Pour mémoire, les dépenses respectives des 3 types d'administration cités sont budgétées en 2016 à 375 milliards d'euros pour l'Etat, 583 milliards d'euros pour la Sécurité Sociale et 253 milliards d'euros pour les collectivités locales. Sauf que, dans tout cela, il y a une imposture. Pour les collectivités territoriales, 3.500 milliards d'euros représentent une véritable réduction de dépenses puisque leurs recettes diminuent du fait de la baisse des dotations de l'Etat, comme cela a été indiqué. Par parenthèse, le montant exact de la réduction des recettes de la part de

l'Etat n'est pas de 3.500 milliards d'euros, comme indiqué dans la Loi de Finances, mais plutôt de 3.700 milliards d'euros, car l'Etat déduit, en outre, 150 millions d'euros de fonds d'aide à l'investissement local et 50 millions d'euros de dotations d'équipement des territoires ruraux.

Pour que leur jugement ne soit pas altéré, ils doivent savoir que ces 5,100 milliards d'euros qui leur sont présentés comme une économie sur les dépenses de l'Etat ne sont pas une véritable économie. En effet, ces 5.100 milliards d'euros se répartissent, d'une part, en 1.500 milliards d'euros qui correspondent à une réduction des dépenses – là est l'économie -, mais 3.600 milliards d'euros qui correspondent à ce qui est nommé pompeusement un effort budgétaire. Autrement dit, une moindre croissance de ces dépenses. Dans un contexte inflationniste proche du néant, on apprécie la sémantique à sa juste valeur. C'est un hiatus entre les paroles et les actes.

Avec le gouvernement, c'est souvent la même musique. Cela lui rappelle la phrase inoubliable de François REBSAMEN, l'un des brillants ministres socialistes du travail, qui commentait l'une des multiples hausses mensuelles du chômage. Il cite ses propos : « La progression du chômage ralentit ; elle est deux fois inférieure à l'augmentation des 12 derniers mois. » C'est magnifique. Pour quelqu'un qui est chômeur, entendre une déclaration aussi stimulante rassure tout de suite. En fait, le gouvernement revisite en permanence, et avec un certain brio, le syllogisme d'Aristote. Ils en ont une nouvelle preuve à l'occasion de la présentation du budget 2016. Avec le gouvernement, plus il y a de dépenses, plus il y a effort budgétaire. Plus il y a effort budgétaire, moins il y a de dépenses. Donc, plus il y a de dépenses, moins il y a de dépenses.

Ils peuvent se retrouver sur un point avec leurs collègues de la majorité. Le gouvernement qu'ils soutiennent ne les aide pas. Quand il parle de ses collègues de la majorité, il devrait plutôt dire ses collègues socialistes parce qu'il ne lui a pas échappé que le soutien n'était pas unanime dans leurs rangs. Encore que, du fait du récent remaniement, il peut être un peu plus précis et parler de ses collègues socialistes et Verts. En même temps, pour « Europe Ecologie, les Verts », on ne sait plus très bien qui est où. La politique du gouvernement n'est pas leur meilleure alliée et la baisse irrémédiable des dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales oblige tous les exécutifs de France à des contorsions compliquées. Son groupe reconnaît bien volontiers avec la majorité que l'exercice est délicat.

Dans cette situation, quelles sont les orientations budgétaires de la Ville ? Le moins qu'il puisse dire, c'est qu'elles sont floues et quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. L'année dernière, trois objectifs clairs étaient affichés. Cette année, c'est beaucoup plus alambiqué. On est tout d'abord dans le registre, non de l'orientation, mais du constat : raréfaction des ressources, avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 1,9 millions d'euros, après deux baisses cumulées de 2,600 millions d'euros en 2014 et 2015 et montée en puissance du fonds national de péréquation des ressources intercommunales auquel la contribution de la Ville sera de 635 000 €. Quant à la modification de l'attribution de compensation, elle résulte d'un jeu à somme nulle. D'une part, il y a 1 940 000 € au titre de l'évaluation des compétences qui sont transférés à Bordeaux Métropole, et 10 115 000 € au titre de l'évaluation de la compensation financière de la mutualisation qui viennent donc impacter négativement ce qui engendre, naturellement, une attribution de compensation elle-même négative. Mais, en contrepartie, cette perte de produits est compensée par une réduction des charges à due concurrence. S'agissant des autres ressources, la majorité a le mérite de la constance. Les taux d'imposition n'augmentent pas, ils s'y étaient engagés et son groupe leur en donne acte.

Mais à constant, constant et demi. Il a bien écouté la démonstration de Monsieur GUILLEMBET sur ce qu'il faut appeler la progression physique des bases. Ils peuvent l'entendre, sauf que, son groupe est également constant, chaque année, peut-être, mais c'est une réalité, ce que regardent les Mérignacais, c'est leur feuille d'imposition et ce qu'ils constatent sur leur feuille d'imposition, c'est une augmentation constante parce que, en effet, les bases augmentent. Les bases qui augmentent sont les bases qui sont votées au Parlement et, même s'il n'est pas de leur fait, en tant qu'élus municipaux, que les impôts augmentent, quoi qu'il en soit, il y a parmi eux deux éminents parlementaires, un à l'Assemblée Nationale et un au Sénat et donc, ils ne peuvent pas indéfiniment s'exonérer de cette responsabilité. Il fait cette parenthèse parce qu'il ne faut pas l'oublier.

Il rappelle qu'il avait fait la démonstration, à l'occasion du budget 2015, que le scandale de la discordance entre le taux retenu par les parlementaires et le taux d'inflation réel est toujours important et l'est encore plus cette année, puisqu'il rappelle que l'on ne réajuste jamais une revalorisation qui a été votée au Parlement en fonction du taux d'inflation constaté in fine.

En 2015, pour ceux qui ne le sauraient pas, la revalorisation avait été de 0,9% - c'est ce qui avait été voté par les parlementaires de la majorité – et l'inflation a été de 0,1% in fine. Donc, au bout du compte, pour les Mérignacais comme pour les Français, la fiscalité augmente toujours. Pour Mérignac, il y aurait 1,7 millions d'impôts et taxes supplémentaires.

Une petite remarque sur le tableau des taux de fiscalité directe locale. Monsieur GUILLEMBET est parti du postulat qu'il ne fallait comparer Mérignac qu'avec les communes d'Aquitaine de plus de 50 000 habitants. Pourquoi ce choix ? L'histoire ne le dit pas. En revanche, mais c'est très certainement le fruit du hasard, dans son tableau, les trois autres communes citées sont gérées par la droite et le centre. La ficelle leur semble un petit peu grosse. Et puis, il leur a peut-être échappé que, depuis décembre dernier, la Région n'est plus l'Aquitaine, mais Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Si cette réalité avait été prise en compte, ils auraient pu bénéficier d'une comparaison moins dirigée et connaître les taux d'imposition d'autres grandes Villes de cette grande Région. Poitiers, par exemple, gérée par Alain CLAEYS, leur ami socialiste, où le taux de taxe d'habitation s'élève à 27,93%. En outre, pourquoi placer le curseur à 50 000 habitants ? Ils auraient pu le mettre à 40 000, à 30 000 ou à 20 000. S'ils avaient comparé les taux pour les communes de plus de 20 000 habitants, en Gironde par exemple, ils auraient pu faire le constat que dans certaines villes dont les maires leur sont proches, la fiscalité locale ne brille pas par sa douceur. Pour ne citer que ces Villes, elle est de 24,37% à Cenon et de 25,01% à Bègles.

Il ne va pas plus loin. Ils peuvent reconnaître ensemble que tout cela est un peu vain. Chacun pourra toujours trouver un endroit où l'herbe est plus verte et il faut effectivement raison garder en la matière.

Parce qu'il est de leur devoir d'élus responsables d'exprimer une analyse honnête, il voudrait finir sur une note positive. Celle-ci concerne le levier sur lequel l'action de la municipalité se doit d'être la plus dynamique. C'est celui des charges de fonctionnement courant. Le premier volet de ce poste, et le plus important en volume, est celui des charges de personnel. La mutualisation a, bien sûr, un impact, mais la modification du périmètre ne permettra d'établir des comparaisons que dans quelques années. Son groupe salue les efforts que la majorité va engager pour optimiser la masse salariale, par la réduction du nombre d'heures supplémentaires, le moindre recours au personnel de remplacement et le non-remplacement systématique des départs en retraite.

Elle est loin l'époque où, au cours du précédent mandat et sur ces mêmes bancs, ses collègues de l'opposition, préconisant de telles solutions pour réduire le niveau des charges de personnel, se faisaient honnir par certains membres de la majorité. Il voudrait en profiter pour leur rendre hommage car ils ont subi, non sans un certain courage, l'opprobre de ceux qui, dans leurs rangs, n'ont de vulgate que leur dogmatisme. Comme l'a écrit Marguerite YOURCENAR : « C'est avoir tort que d'avoir raison trop tôt. »

Enfin, s'agissant des charges de fonctionnement courant, hors charges de personnel, ils constatent là aussi que la majorité semble avoir pris la mesure de leur inflation jamais contrôlée et ils lisent un vocabulaire en relation avec les actes à entreprendre : limitation, voire réduction. Il ne va pas pour autant leur adresser trop de louanges, d'abord parce qu'ils le font très bien eux-mêmes, ensuite, parce que leur stratégie consiste à réduire la progression des charges et non à réduire le volume global lui-même. L'exercice n'est pas simple et ils ne sont pas aidés, sur ce plan non plus, par les choix du gouvernement qu'ils soutiennent. Il pense notamment à la réforme des rythmes scolaires qui, nonobstant le taux de satisfaction soviétique, prétendument affiché par les familles mérignacaises, coûte chaque année près de 2 millions d'euros au budget de la Ville. « Stratégie offensive », est-il déclaré. L'épithète lui semble légèrement prétentieuse. Il pense qu'ils sont encore trop adeptes du jeu de fond de court.

Son groupe verra, à l'occasion de la présentation du budget 2016 qui va être effectué au cours du prochain Conseil Municipal, quelle est la traduction chiffrée des orientations de la majorité. Ils partagent le constat qui est fait sur les contraintes qui lui sont imposées. Mais s'ils partagent le constat, ils ne sont pas solidaires des auteurs de ces contraintes que la majorité, elle, en revanche, soutient.

Ce qu'ils partagent moins, c'est l'ambiguïté de la conclusion. Monsieur GUILLEMBET évoque, il cite, « le contexte où la Ville a objectivement peu de prises. » C'est une manière un peu chafouine de ne pas prendre avec clarté les décisions qui sont nécessaires. Bâtir un budget, définir des orientations, cela se fait, certes, avec des éléments qui, pour certains, sont imposés, mais pas seulement.

Il en terminera par une phrase d'Antonio GRAMSCI – il fait observer qu'il a des références qui ne vont pas leur déplaire - : «Le pessimisme de la connaissance n'empêche pas l'optimisme de la volonté».

Monsieur le Maire le remercie. Il fait remarquer que beaucoup de choses ont été exprimées, mais regrette que peu de choses aient été dites sur Mérignac, parce que ce sont les orientations budgétaires de la Ville de Mérignac.

Madame MELLIER énonce que ce débat d'orientations budgétaires 2016 s'inscrit dans un contexte général qui pèse de plus en plus lourdement sur les populations et les collectivités locales. Dans les documents qui leur sont présentés, sont évoquées la poursuite du redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit au-dessous de 3% du PIB en 2017, et la stabilisation de la dette publique, au nom des choix nationaux et européens.

La priorité est ainsi donnée à la maîtrise de la dépense publique par les réductions budgétaires, les transferts de charges et désengagement de l'Etat, la multiplication des nouvelles normes et contraintes réglementaires, la révision générale et permanente des politiques publiques pour une nouvelle organisation du territoire et cela, dans un climat social-économique marqué par l'aggravation du chômage, de la précarité, des attaques brutales contre les acquis sociaux, contre le socle républicain.

Un plan d'économie de 50 milliards a été voté dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour 2014-2017. Les réductions des dotations de l'Etat, la DGF, vont s'élever au niveau national à 3,39 milliards d'euros pour 2016, ce qui se traduit pour Mérignac par une baisse de 1,9 millions. Pour 2014-2016, la succession des baisses de dotations s'élèvent pour la commune à 4,5 millions, soit l'équivalent d'une école maternelle de 5 classes, soit l'équivalent de la création de 20 emplois dans la commune. A cette baisse s'ajoute l'augmentation de la contribution au FPIC, c'est-à-dire le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales, ce que l'on appelle dans le langage quotidien, la solidarité horizontale. Cette solidarité va coûter à la Ville 635 000 €.

Donc, baisse des dotations, augmentation de la contribution, les finances de la commune sont durement touchées. Pourtant, la part des collectivités locales dans le déficit est de 10% et la part importante de la dette revient à l'Etat. Monsieur COCUELLE a longuement développé sur la dette, elle y reviendra plus brièvement, mais la part la plus lourde de la dette est de la responsabilité de l'Etat et des Etats successifs qui les ont gouvernés.

Ce qui pèse donc sur l'économie, ce sont les exonérations sociales et fiscales accordées aux grandes entreprises, c'est le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). Ce qui est significatif pour 2016, c'est la montée en puissance du CICE, + 9 milliards par rapport à 2015 donnés aux entreprises sans contrepartie, c'est-à-dire de créations d'emplois, ni sélectivité. Ainsi, l'effort des entreprises s'est effondré. L'impôt sur les sociétés est devenu une chimère, passant de 52 à 32 milliards. Chaque emploi préservé dans le cadre du CICE, ou créé, est estimé à 10 000 €. En réalité, ce rationnement de la dépense publique est utilisé pour financer les diminutions des cotisations sociales, patronales et le CICE. Ce qui fait dire à Céline BACHARAN dans la Gazette des Communes, « que la ponction sur les concours aux collectivités, appliquée entre 2015 et 2017, ne vient pas combler le déficit de l'Etat. » Elle est destinée à financer environ 50 millions d'allègements fiscaux et sociaux contenus dans le Pacte dit de responsabilité. C'est une des causes de la dette et c'est cela, lié aux choix gouvernementaux, qui favorise la bourse, les banques, les assurances, la spéculation financière.

La dette qui a été longuement évoquée, Monsieur COCUELLE a évoqué 40 ans. Elle rappelle que c'est sous GISCARD-D'ESTAING, en 1974, que la France ne peut plus emprunter auprès de la Banque de France, mais uniquement auprès des marchés. Ce qui fait que, effectivement, aujourd'hui, il faut emprunter auprès des marchés financiers pour payer la dette qui dépasse 50 milliards et c'est le premier poste aujourd'hui du gouvernement. C'est un élément qui alimente la dette. La dette n'arrive pas aujourd'hui, elle est structurée depuis de nombreuses années. On veut formater les esprits en disant qu'il faut rembourser la dette, mais il faut donner les causes fondamentales de la structuration de la dette. Depuis 1974, elle est structurée. Il ne faut pas culpabiliser la population, mais rappeler que les causes de la dette sont, effectivement, les allègements fiscaux concédés aux entreprises et l'obligation d'emprunter auprès des marchés financiers.

Faut-il aussi souligner, toujours dans le cadre de la dette, les conséquences de l'évasion et de la fraude fiscales, soit entre 60 à 80 milliards qui échappent au budget de l'Etat tous les ans. Une fois tous ces éléments mis bout à bout, on comprend pourquoi on arrive à 2.105 milliards au niveau de la dette. En effet, elle a plus de 40 ans et elle s'est accentuée après 2008-2009, avec la crise des subprimes puisque les gouvernements ont aidé les

banques.

Comme cela vient d'être expliqué, l'argent existe. Il existe pour faire fonctionner les services publics. Il existe et il faut bien voir qu'il n'est pas caché derrière le fonctionnaire que l'on ne veut pas remplacer. Il n'est pas non plus caché derrière des services utiles à la population, que ce soit l'école, la petite enfance, les aides aux personnes âgées, la culture, le sport. Ce n'est pas là qu'il est caché et ce n'est pas là qu'il faut penser aller le trouver. Il faut aller le chercher là où il ne sert à rien, sinon à enrichir une poignée d'actionnaires et de privilégiés.

Il faut oser aller le chercher là où il est. Comment ? Elle ne fait que rappeler des propositions que le Groupe Communiste a formulées d'année en année et qu'il est bon de rappeler. Par une refonte de l'impôt sur le revenu, par une réforme de l'impôt sur la fortune, par une taxe européenne sur les transactions financières et par un arrêt et une révision des exonérations des cotisations fiscales et nationales et des crédits d'impôt.

Elle ajoute qu'il faut arrêter de diaboliser l'emprunt si celui-ci favorise la croissance durable et l'emploi, entraînant ainsi la réponse aux besoins et un accroissement des recettes fiscales.

Elle termine en mettant en avant que la réalité sociale montre qu'il y a en France, et au-delà, des forces disponibles qui transcendent les frontières politiques habituelles, qui pourraient passer de la parole aux actes pour une autre utilisation des richesses produites, afin de répondre aux attentes sociales, au maintien et au développement des services publics, reconnus comme amortisseur social au moment de la crise financière de 2008. Oui, aujourd'hui des forces sont disponibles. Elle se fait un petit plaisir en affirmant qu'à ce jour, près de 800 000 signatures ont été récoltées contre la casse du code du travail. Dans peu de jours, tout laisse à penser qu'ils auront atteint le million. La confiance, c'est de se retrouver sur des enjeux et sur des actes fondamentaux que sont le maintien des acquis et la réponse aux besoins.

Sur la commune de Mérignac, il existe des atouts pour aller dans ce sens et elle les invite à les utiliser le mieux possible.

Monsieur PRADELS confirme que des choix budgétaires sont à faire, mais surtout des choix politiques pour la collectivité. Il ne reviendra pas sur le contexte national, mais va plutôt parler des possibilités sur la commune.

Quels sont les enjeux de ce budget ? Quel défi faut-il relever ? Ils doivent faire en sorte que leur capacité d'investissement reste la même, afin d'assurer la continuité de développement de la collectivité.

Quels sont les obstacles ? D'une part, une baisse des dotations d'Etat, un contexte macroéconomique toujours aussi morose et qui concerne toutes les collectivités, la loi NOTRe qui n'a pas tout réglé dans le mille-feuilles administratif et qui garde tous les niveaux de collectivités, sans leur donner les moyens. Enfin, ils se trouvent dans une année transitoire de mutualisation qui s'opère à la carte et qui empêche ainsi une véritable solidarité entre les communes. Face à cela, les perspectives budgétaires sont plus que moroses.

Dans ce contexte difficile, il est indispensable de redéfinir l'organisation pour tenir compte de cette situation particulière. Cette nouvelle organisation est contrainte par trois défis : poursuite des transferts de compétences – à ce jour, environ 2 millions sans compter la construction et la gestion du futur stade nautique -, mise en œuvre de la mutualisation dont le montant prévisionnel de compensation financière est de 10 millions et enfin, mise en place du pacte financier et fiscal dont l'objectif est de réduire les disparités des charges et des recettes entre les communes membres.

Compte tenu de ce contexte, l'action municipale doit s'articuler autour d'axes prioritaires qui sont pour eux la ville durable et la ville solidaire et citoyenne, et la réorganisation de l'administration doit tenir compte de ces axes. Il faut être vigilant face à la raréfaction des ressources et veiller à conserver une gestion vertueuse, afin de maintenir les services à la population et pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des engagements de la municipalité.

A la lecture des données qui sont transmises par les services financiers, qu'il félicite au passage pour leur travail rigoureux, ces 2 millions d'économies sont nécessaires à l'élaboration du budget, n'impliquant pas de hausse de fiscalité. Cet exercice doit être pris positivement et doit leur permettre de mettre en œuvre de nouveaux principes. Ils ont pris collectivement l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, malgré la diminution des dotations de l'Etat. Ils ont vécu jusqu'ici sans gaspillage, mais sans beaucoup de sobriété dans la

mise en œuvre des services ou du fonctionnement en général. C'est pourquoi cette situation contraignante est une chance à saisir. Elle nécessite de prévoir et de réaliser rapidement un travail difficile sur la recherche d'économies immédiates et à long terme. En effet, beaucoup d'entre elles nécessitent des investissements sur plusieurs années pour les mettre en œuvre.

Pour autant, le groupe « Europe Ecologie, les Verts » souhaite affirmer un principe. Les sources d'économies ne doivent pas se faire au détriment du service à la population. La priorité doit être mise sur les comportements, les consommations et les règles de gestions internes. En revanche, s'ils ne sont pas favorables à la suppression des services, ils ne sont pas opposés à ce que l'équité et le principe de gratuité et de très grande générosité soient revus. Il est souhaitable de revoir les grilles tarifaires afin de s'engager dans une tarification plus solidaire. Maintenir tous les services de qualité, oui, mais à des coûts différenciés selon les revenus et les capacités des familles et des ménages.

Il rappelle que le revenu médian de la commune est de 1 794 €. Au regard de ces données, des prévisions des grilles tarifaires, il ne serait pas indécent de revoir ces grilles. Mais un certain nombre de propositions peuvent être aussi étudiées et mises en œuvre. Par exemple, sur les fluides, entre autre, il est nécessaire d'engager des investissements pour diminuer de 30 à 40% les consommations d'éclairage public, ceci sur 10 ans. La gestion du parc des véhicules, la consommation de carburant, l'incitation à l'utilisation des vélos, sont autant de sources d'économies. Le respect des normes de chauffage dans les bâtiments ainsi que dans les équipements sportifs sont également une source importante. Bien d'autres économies sont envisageables. Il est nécessaire d'avoir en permanence le souci de faire mieux avec moins. Mais attention à ne pas fragiliser les structures qui œuvrent sur le territoire en direction des populations défavorisées : structures d'insertion, structures d'économie sociale.

En ce qui concerne le principe de ne pas toucher aux subventions des associations, il semble malgré tout qu'un effort de mutualisation doit être engagé immédiatement. Il y a des redondances, des doublons, voire de la concurrence entre des services rendus par la Ville et les activités proposées par certaines associations. L'utilisation du domaine public ou des équipements communaux ne peuvent plus être en totale gratuité.

Enfin, il faut continuer à être vertueux dans les dépenses publiques et rechercher toutes les économies possibles. Mais cela ne suffira pas s'ils ne s'interrogent pas davantage sur l'évolution des charges de personnel. En effet, le taux est beaucoup trop important et risque, à terme, d'augmenter les contraintes budgétaires. Une nouvelle fois, son groupe met en garde sur cette évolution.

Pour terminer sur une note plus encourageante, le groupe « Europe Ecologie, les Verts » apprécie la capacité de désendettement de la Ville qui, inférieure à une année et demie, montre combien l'endettement est faible. Ceci leur permettra de mettre en œuvre les investissements nécessaires à la vie de leur collectivité, mais il tient à mettre en avant la nécessité impérieuse d'investissements qui permettront des économies sur les fluides, isolation des bâtiments, diminution des consommations électriques. Enfin, Il note que la gestion de la dette permet de voir l'avenir avec confiance. Il remercie les élus de leur attention.

Monsieur TRIJOLET intervient très rapidement et de façon générale. Avant tout, rappeler que, dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2016, ils se trouvent face à un défi à relever dans le contexte décrit, mais qui ne les fera pas renoncer à ce qui anime leur groupe majoritaire et la politique qui en découle, issue de valeurs sociales, autour d'une volonté pour continuer à faire de leur territoire un territoire dynamique, innovant, en maintenant des services à la population. Il n'y aura pas de renoncement dans ce qu'ils ont affiché dans le cadre de leur programme aux élections municipales 2014, fait de propositions, de projets, d'engagements, de réalisations. Il rappelle au passage qu'ils n'ont pas besoin de puiser dans d'autres programmes autres que le leur, mais qu'ils doivent être attentifs, ouverts et vigilants. C'est ce qui doit animer leur volonté politique, dans le cadre de leur futur budget. Il salue la présentation de son collègue Jean-Marc GUILLEMBET qui leur permettra de préparer et de présenter un budget 2016 pour afficher des actions municipales dans l'équilibre.

Ce budget incarnera le principe qui anime le groupe majoritaire, c'est-à-dire faire de la solidarité, sur le plan social, économique, culturel, éducatif, et bien d'autres domaines, un principe permanent et fort de leurs politiques municipales.

Monsieur CHAUSSET souhaite répondre à Monsieur COCUELLE qui s'est gaussé de la situation de certains partis politiques. Après son intervention, il hésite entre citer Françoise SAGAN ou l'évangile selon Saint Mathieu. Comme dit Françoise SAGAN : « La culture, moins on en a, plus on l'étaie. »

Monsieur COCUELLE remercie Monsieur CHAUSSET. Si cette citation le vise, il est vraiment honoré. Il va citer Pierre DESPROGES : « La culture, quand, on n'en a pas, on s'écrase ».

Monsieur CHAUSSET se permet de lui répondre et cite Saint Mathieu, avec l'histoire de la paille dans l'œil du voisin. Il le questionne sur le nombre de partis politiques centristes existants. Il cite l'UDI, le MODEM, les radicaux valoisien, etc., et souhaite savoir quelle est la différence entre eux. Il fait observer que toutes les formations politiques en France ont des difficultés, sont traversées par des débats parce que la société est en crise, que ce soit le front de gauche, que ce soit les républicains, que ce soit l'écologie, que ce soit les socialistes. C'est une difficulté globale qui se pose aujourd'hui. De son point de vue, avant de nommer les uns ou les autres, ils feraient mieux de balayer devant leur porte.

Deuxième point, il rappelle que, si la situation politique est difficile aujourd'hui, l'opposition a quand même été pendant 10 ans au pouvoir. Il appuie lui aussi là où cela fait mal. Tout le monde doit en prendre un peu pour son grade et avant de lancer ce genre d'attaques, il considère qu'ils feraient mieux de regarder un petit peu chez eux.

Monsieur COCUELLE n'a rien à ajouter. Si Gérard CHAUSSET a mal pris cette petite saillie qui se voulait drolatique, c'est regrettable. Là où il le rejoint, c'est que personne n'a de leçon à donner à personne. Monsieur COCUELLE faisait référence à l'actualité récente et considère que ce n'est pas totalement limpide du côté des Verts, mais il ne donne pas de leçon.

Monsieur le Maire souligne qu'ils n'ont heureusement pas ce problème au parti socialiste.

Monsieur CHAUSSET n'a, pour sa part, pas trouvé l'intervention de MONSIEUR COCUELLE très drolatique. Ils n'ont pas le même sens de l'humour.

Monsieur le Maire suppose, concernant l'interpellation de Monsieur COCUELLE en direction des parlementaires, que Marie RECALDE va répondre pour l'ensemble du Parlement.

Madame RECALDE remercie Monsieur le Maire de lui céder la parole. Puisqu'il a été fait référence à la situation nationale, elle voudrait à son tour dire quelques mots rapides. Ils ne sont peut-être pas aidés par le gouvernement, comme le dit Monsieur COCUELLE, et elle lui laisse ses propos, mais il est sûr que la France n'a pas été aidée par le gouvernement précédent que l'opposition soutenait. Monsieur COCUELLE a eu l'honnêteté d'esprit de rappeler que la dette avait fait un bond de 600 milliards d'euros sous le précédent quinquennat. C'est vrai. Elle n'est ni mal intentionnée, ni ne fait de procès d'intention à personne, mais elle rappelle quand même et constate que c'est le premier gouvernement qui s'est attaqué à ce fléau et qui a fait plus que s'y attaquer puisqu'il a eu quelques résultats.

En 2009, le niveau de déficit public était un niveau record, avec 7,5% du PIB. C'était inédit. La France était dans le rouge et était même à la croisée des chemins. Lorsqu'ils ont pris les responsabilités de ce pays, et quelles responsabilités, le choix s'imposait à eux. Soit la France se redressait, soit elle tombait. Soit elle faisait des efforts, soit elle entrait dans l'austérité.

Effectivement, tout le monde a fait des efforts, tout le monde continue à en faire et ces efforts commencent à porter leurs fruits. Le déficit public auquel il a été fait référence, très justement sur tous les bancs, a poursuivi sa baisse. Il est même passé en 2014 à 4%, soit en dessous des prévisions de la Loi de Finances initiale, et pour 2015, il est de 3,8%.

Donc, les choses avancent, et tout cela, dans le respect de trois défis. D'abord, la maîtrise des dépenses, la maîtrise de la dépense à un niveau sans précédent, elle le rappelle, depuis de nombreuses décennies. Deuxième défi, pas d'accroissement des prélèvements et c'est inédit depuis 2009. Enfin, aucun renoncement à leurs priorités. Ces priorités peuvent ne pas être partagées, mais en tout état de cause, baisse des impôts ; le CICE, même s'il n'est pas partagé par l'ensemble, permet de relancer un certain nombre d'investissements ; la lutte contre la pauvreté, l'Education – et chacun sait combien ce sujet lui est cher – et d'autres sujets sur lesquels ils pourraient parler.

La dépense publique n'a progressé en 2014 que de 0,9%. Si rien n'avait été fait, ce qui était le cas précédemment, la tendance aurait été qu'elle augmente naturellement de 1,7%. Or, elle n'a progressé que de 0,9%. Le déficit du régime de la Sécurité Sociale a, lui aussi, apporté sa contribution puisque, pour la première fois depuis bien longtemps, il est passé en dessous de la barre des 10 milliards d'euros et qu'il a baissé de 2,8 milliards d'euros cette dernière année. Quant à la lutte contre la fraude fiscale, il y a été fait référence très justement, et le gouvernement a, là aussi, entamé une action qui a porté ses fruits. Plus de 10 milliards d'euros pour la lutte contre la fraude fiscale dans les caisses de l'Etat, pour sa part, elle ne trouve pas que ce soit négligeable.

On peut toujours faire davantage, mais ce gouvernement, quoi qu'on en dise, poursuit la baisse du déficit. Il le fait de façon responsable, équilibrée et il tient compte des difficultés des uns et des autres. Il a été fait référence aux collectivités locales. Tout le monde participe à la réduction de ce déficit et c'est vrai, les collectivités locales y ont leur part. Monsieur COCUELLE a même indiqué, ce qui est exact, que les efforts étaient relativement équilibrés entre les uns et les autres.

Pour les collectivités locales, c'est vrai, depuis 2012, un effort équilibré et soutenable a été demandé. Il était indispensable, comme l'effort de tous et de chacun, pour ne pas tomber dans cette déchéance qui menait inexorablement la France vers le déclin. Elle rappelle néanmoins que cette participation, même si, pour chacun des budgets des collectivités locales, elle est importante, et qu'elle les oblige à reformater leur façon de penser, elle ne représente que 1,9% des recettes réelles de fonctionnement. L'ensemble des dotations et des versements aux collectivités locales aujourd'hui représentent environ 70 milliards d'euros. C'est le montant de l'impôt sur le revenu des français, pour donner un ordre d'idée.

Pour l'avenir, oui, les collectivités locales, parce que la France est consciente du pouvoir des collectivités locales, relancent l'investissement. Chacun le sait dans les collectivités et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle - et elle salue les éléments contenus dans ce débat d'orientations budgétaires - depuis le début de ce mandat, dans un contexte difficile pour tout le monde, la municipalité a fait le choix de maintenir l'investissement. Pour l'avenir, l'investissement local est une des priorités au niveau national, avec de nombreuses mesures en 2015 qui seront poursuivies en 2016. Elle n'en citera que deux : l'accroissement du remboursement du FCTVA qui a été étendu et également, la création d'un fonds de 1 milliard d'euros pour relancer l'investissement, ce qui n'est pas rien.

Elle ne veut pas être plus longue sur ce sujet. Il a été dit beaucoup de choses dans ce débat d'orientations budgétaires, mais elle tenait quand même à saluer les efforts qui sont faits par tous, par tous les Français, qu'ils soient simples citoyens, collectivités locales, membres du gouvernement, parlementaires. Tout un chacun, individus, citoyens français, fait des efforts pour relancer la France.

En tous cas, elle voudrait également saluer, au travers de ce débat d'orientations budgétaires, la démarche de la municipalité, démarche rigoureuse, démarche responsable qui, comme au niveau national, veut poursuivre l'investissement, veut maintenir l'autofinancement qui permet de dégager des marges, qui n'accroît pas les prélèvements fiscaux - c'était un engagement du début du mandat - qui maîtrise les dépenses de fonctionnement - c'était aussi un engagement -, ce qui n'est pas simple, et qui maintient ses priorités. Encore une priorité qui, au niveau local, lui est chère, c'est l'Education qui reste le premier budget de la commune.

Monsieur Joël GIRARD intervient par rapport à ce que dit Marie RECALDE. Il ne pense pas que tout le monde fasse des efforts. Il évoque, par exemple, les 56 milliards qui ont été versés aux actionnaires, ce qui représente 1 million d'emplois. Tout le monde ne participe pas à l'effort. 350 millions d'euros de CICE ont été versés à la Poste pour 6 284 suppressions d'emplois. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Si les collectivités locales sont serrées, ce n'est pas le cas de tout le monde.

Monsieur le Maire donne la parole au rapporteur qu'il tient à féliciter ainsi que l'ensemble des services.

Monsieur GUILLEMBET apporte quelques précisions techniques, en réponse aux interventions. Sur la dette stabilisée, c'est par opposition à la trajectoire fulgurante de la dette précédemment. C'est une réalité. Quand il dit qu'elle est stabilisée, elle reste aux alentours de 95%, alors qu'à l'arrivée de Monsieur SARKOZY en 2012, elle était de 73%.

Le deuxième élément par rapport aux taxes, il pensait Monsieur COCUELLE plus honnête intellectuellement. Il ne peut pas dire que l'augmentation des bases est uniquement une décision politique. Tous les élus, quels qu'ils soient, chaque année, sont obligés de réadapter et de phaser les bases pour éviter le décalage trop important avec la valeur locative cadastrale de 1970. Accuser le Parlement, quelle que soit la couleur du Parlement, c'est une obligation, sinon le décalage prendrait des proportions extraordinaires. C'est le point important qu'il voulait souligner.

Autre point sur la comparaison des mesures, gérer la masse salariale entre la période précédente et la période actuelle, puisque, a priori, lorsque son parti avait proposé des mesures pour gérer cette masse salariale, il avait été voué aux gémonies, le contexte est totalement différent, entre l'époque où ces propositions avaient été faites et aujourd'hui. Le contexte est différent dans les dotations, dans le plan institutionnel. Selon lui, il faut le reconnaître.

D'autre part, lorsqu'il est indiqué qu'ils ont peu de prise, c'est une réalité. En effet, entre 55 et 60% des décisions échappent à la volonté municipale.

Par rapport à ce que disait Claude MELLIER, il n'y a pas que le marché. La BCE intervient lourdement dans les finances. Sur la diabolisation de l'emprunt, il ne diabolise pas l'emprunt. Il met en garde et il attire l'attention sur le fait de considérer que l'emprunt est une mesure anodine. Ce n'est pas du tout anodin, surtout avec le taux d'inflation actuel et surtout alors qu'un certain nombre de collectivités locales se trouvent aujourd'hui dans des situations dramatiques parce qu'elles ont considéré que l'emprunt était le seul artifice possible pour développer l'investissement. Il maintient que leur capacité d'autofinancement est un élément important et il se réjouit de l'intervention de Jean-Claude PRADELS sur ce sujet parce qu'il a mis en évidence des points sur lesquels ils sont d'accord : capacité d'autofinancement à maintenir parce que c'est le gage de leur autonomie et le gage de leur possibilité d'emprunter. L'économie sans dégrader les services, tout à fait d'accord. Et sur la gestion vertueuse et prudentielle de leur collectivité, tout à fait d'accord également.

En conclusion de tout cela, il remercie les deux services qui ont travaillé sur le sujet, à savoir, la Direction de l'Innovation avec Elodie PORTELLI, et un service qui est significatif de leur volonté, avec Jocelyne PLATTELET, qui est la Direction de la Performance Financière. C'est un élément important dans l'appellation. Par ailleurs, il souhaite dire qu'il est confiant quant à l'avenir de leur collectivité, considérant que l'organisation qui a été mise en place par le Directeur Général des Services avec le Maire est une organisation moderne, une organisation qui utilise des outils qui n'étaient pas utilisés jusqu'à ce jour. Il a tout à fait confiance dans les compétences qui sont là, des compétences de haut niveau. Il a tout à fait confiance également dans l'intelligence collective des élus pour arriver à faire que leur collectivité et que leur Ville reste la Ville exemplaire sur le plan de la gestion financière et sur le plan de la qualité des services.

Monsieur le Maire formule quatre mots qui seront méridional-méridionais. D'abord, pour leur assurer qu'ils vont leur proposer un budget qui sera un budget offensif. Même si la situation est difficile, même s'il y a des contraintes, ils ont la volonté de présenter un budget offensif, ce qui veut dire qu'ils ne s'interdisent pas de recourir à l'emprunt, mais avec la modération et la sagacité dont vient de parler Jean-Marc GUILLEMBET, parce que l'emprunt a un coût et l'emprunt n'est pas douloureux le jour même, mais peut l'être beaucoup plus quelques années plus tard. A ce titre, il faut avoir une conscience de cette charge de la dette. En tous les cas, le budget sera favorable à l'investissement.

Deuxième observation, ils vont s'efforcer de faire des économies de fonctionnement. Ce n'est pas un gros mot que de dire cela. Il considère qu'ils peuvent faire des économies de fonctionnement en maintenant la qualité du service. Il lui paraît tout à fait possible de mieux organiser les services, de mieux ajuster un certain nombre de choses, de travailler autrement et donc, de faire des économies de fonctionnement. Il ajoute que plus ils font des économies de fonctionnement et plus ils dégagent des marges pour l'investissement. C'est quelque chose qui n'est pas toujours vu. Faire des économies sur le fonctionnement permet de dégager de l'épargne brute pour, ensuite, investir et donc, contribuer à créer des emplois dans le pays et sur Méridional.

Troisième observation, oui, ils étudient en ce moment la possibilité d'avoir des recettes nouvelles, avec un principe qui sera un principe d'équité. Ils vont essayer d'ajuster les différents tarifs de leurs prestations en fonction des ressources de ceux qui en bénéficient. Ce n'est pas choquant que quelqu'un qui a 5 000 € de revenus paye davantage que celui qui n'en a que 800. Cela lui semble être une mesure équitable et c'est un moyen de trouver une recette nouvelle. Tout le monde pourrait être d'accord.

Dernier point sur la fiscalité. Il va faire trois petits codicilles. D'abord, ils n'augmentent pas les taux. Cela semble simple, mais ils ne sont pas suivis par tout le monde. Aujourd'hui, pour être exact, 7 communes de la Métropole vont augmenter les taux, dont 4 de droite : Bordeaux, Talence, Gradignan, Saint-Aubin, et 3 de gauche : Cenon, Eysines, Blanquefort. Mérignac n'augmente pas les taux.

Deuxième petit codicille. L'opposition avait une potion magique pendant la campagne électorale qui consistait à dire : « Il faut baisser les taux. » Non seulement, il ne faut pas les augmenter, mais il faut les baisser. Deux ans plus tard, il constate qu'ils n'arrivent pas à convaincre leurs propres amis de baisser les taux puisqu'ils les augmentent. Donc, leur proposition qui consistait à dire qu'il fallait baisser les taux était d'une démagogie totale. Ils ont été totalement démagogues pendant cette campagne électorale et, en tous cas, pas convaincants auprès de leurs propres amis.

Troisième point, les taux à Mérignac, et il est prêt à en apporter la preuve, sont des taux qui sont, en général, inférieurs aux taux des autres communes de même strate. Il n'y a pas ici une fiscalité dont ils pourraient ne pas être fiers.

CETTE DELIBERATION N'APPELLE PAS DE VOTE

DELEGATION DE Monsieur SABA

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES - AFFAIRES MILITAIRES ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

2016-004 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES -
COMMUNICATION

Monsieur SABA rappelle que les dispositions réglementaires l'amènent à évoquer ce soir le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à Mérignac. Cette communication a été faite préalablement aux représentants du personnel, conformément au décret. Son contenu est dense. Tous ont félicité le travail des services sur le plan financier et ils peuvent là aussi se féliciter du travail accompli en ce qui concerne ce rapport que chacun a sans doute lu avec attention et qui se compose en deux parties.

La première partie résume la gestion des ressources humaines de la collectivité. Elle expose différentes données et quasiment toutes les données au niveau de la répartition des effectifs entre femmes et hommes, ainsi que les incitations de la collectivité dans la gestion de ses agents.

La deuxième partie synthétise plus particulièrement les politiques publiques municipales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal.

Une constatation pour fixer la répartition des effectifs. Au plan national, à 1% près, la répartition des effectifs est la même. Elle tient essentiellement à la nature des métiers des collectivités locales. Mérignac présente un taux de féminisation de 67,8% sur l'année 2015, contre 67% sur le plan national. La répartition est faite en fonction de la nature des métiers qui sont exercés. En revanche, s'il prend les différentes catégories au niveau de la collectivité, il note que les Directeurs Généraux adjoints sont essentiellement constitués par des dames. Sur 5 Directeurs Généraux, 3 sont des dames. La répartition des effectifs est déclinée par catégorie : catégorie A, B, C. Il constate que la catégorie C, qui est la plus nombreuse, est représentée à 70% par des dames. Au niveau de la répartition des métiers, les dames sont dans le domaine de l'animation, dans le social. Elles apparaissent dans le technique. Sur la filière technique, 283 dames pour 290 hommes. C'est une tendance forte au sein de la société française où les dames prennent davantage de travaux sur le plan technique. Sur le plan médicosocial, c'est une prédominance des femmes. Cette répartition à tendance féminine, qui n'est pas mérignaco-mérignacaise, se retrouve sur le plan des Directions, à savoir la Direction des Ressources Humaines, avec une prédominance de dames, la Direction des droits civiques, la Direction de l'action sociale et la gestion administrative et financière, mais à un degré moindre.

Au niveau des recrutements, compte tenu de ce constat, les dames sont davantage recrutées que les hommes sur les deux dernières années, 2014 et 2015. En 2014, il y avait davantage de recrutements qu'en 2015, ce qui n'a rien d'anormal puisque 2015 était une année charnière au niveau des réorganisations et la tendance à la féminisation des recrutements de la Ville de Mérignac est réelle sur cette année 2015 elles représentent 70% des recrutements faits.

Au niveau de cette répartition, ils essaient toutefois d'avoir une influence parce qu'il y a une articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents, sachant que les dames, quelquefois, ont deux métiers : celui d'agent à la mairie et celui de mère de famille, et ils essaient d'inciter davantage les hommes à prendre du temps partiel, mais au niveau de la répartition des temps de travail, il faut noter qu'il est essentiellement le fait des dames, puisque ce sont elles qui sont à temps partiel à hauteur de 91%. Concernant la répartition des congés de maternité et de paternité, les congés de maternité restent en forte proportion au 1^{er} niveau.

Au niveau des prestations sociales, elles sont déclinées, pour améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. De la même façon, au sein de chaque filière, ils se préoccupent d'aménager des conditions de travail et, là aussi, il constate que les dames bénéficient autant que les hommes et même davantage, sur le plan de l'amélioration des conditions de travail, des attentions sont portées à leur travail à travers les représentants du personnel que constitue le CHSCT et la Direction des Ressources Humaines.

Au niveau des instances représentatives du personnel, la parité est respectée. Quelquefois, les titulaires sont davantage représentés chez les hommes ou chez les femmes, mais la parité est respectée et c'est une incitation à continuer.

Au niveau avancement de grades, promotion interne, compte tenu de la répartition des effectifs, les dames, là aussi sont forcément représentées en plus grand nombre et en pourcentage. Au niveau formation sur les discriminations, 850 agents, durant l'année, ont été formés annuellement depuis 2009. C'est une volonté de la collectivité.

Par ailleurs, au sein de la Mairie, il y a une volonté du Conseil Municipal d'avoir une politique orientée vers l'égalité des sexes puisque, autant il y a le respect de la loi au niveau de la composition du Conseil Municipal où la parité doit être respectée, mais il n'en demeure pas moins que chacun a fait, en début de mandat, un stage d'une journée sur les discriminations et un élu est affecté plus spécialement aux discriminations, ce qui leur permet de respecter cette égalité entre hommes et femmes. Par ailleurs, sur les temps d'activités périscolaires, le secteur de l'Education a insisté sur ces sujets qui ont été intégrés dans les TAP, ce dont ils peuvent se féliciter parce que le respect des uns et des autres commence dès le plus jeune âge.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi, l'économie et l'insertion, la Ville de Mérignac a été une des premières à adhérer à l'Association Française des Managers de la diversité. En fin d'année, l'Adjoint au Maire aux Finances a reçu, puisqu'il est, en même temps, Président de l'association pour le développement des stratégies à l'insertion de Technowest, le prix qui a été mis en place au niveau des Echos de la Diversité et il s'est retrouvé avec les plus grands groupes nationaux de façon à recevoir ce prix et, de son point de vue, leur collectivité ne peut que s'en féliciter.

Donc, dynamisme sur ce plan de la diversité pour avoir une vue globale de ce qui est mené en interne sur la municipalité, sur l'administration. Comme toutes les communes de France, la nature des métiers est tournée vers les âges de la vie, à travers la petite enfance, les séniors et le secteur de l'animation où il existe un recrutement qui est plus orienté vers les compétences et sur ces plans-là, indéniablement, il semblerait qu'il y ait une compétence plus affirmée chez la gente féminine.

Voilà ce qu'il souhaitait dire au niveau de tout ce qui concerne cet aspect de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan de la Mairie de Mérignac.

Monsieur le Maire le remercie pour tout ce travail.

Madame BEAULIEU indique que de rapport est clair et bien documenté, très intéressant. Le Groupe Communiste est tout à fait favorable aux pistes de développement énoncées et sera très vigilant quant à leur respect.

Toutefois, elle souhaite revenir sur la conclusion de la première partie. Il y est indiqué, au cinquième point : « proposer une réflexion sur la mise en place de la parité dans les instances représentatives du personnel, à l'occasion des prochaines élections. » Elle a demandé en commission que ce paragraphe soit supprimé et a reçu une fin de non-recevoir.

Elle rappelle donc qu'un employeur, qu'il soit public ou privé, ne peut s'immiscer dans le choix, l'avis et l'organisation des organisations syndicales. En ce qui concerne les élections professionnelles, seul un tribunal

d'instance serait habilité à déclarer une liste illégale. Dans un établissement comptant deux tiers d'employées féminines et un tiers d'hommes, ce serait le comble d'avoir des exigences supérieures à ce que la municipalité est elle-même capable de faire, certes, en fonction des métiers fortement féminisés qui existent dans la collectivité.

Au nom du Groupe Communiste, elle réitère sa demande de suppression de ce paragraphe.

Monsieur le Maire tient à rassurer Madame BEAULIEU. Il n'est pas question pour la municipalité de s'occuper de ce qui ne la regarde pas. Dans la phrase, il est question de proposer une réflexion.

CETTE DELIBERATION N'APPELLE PAS DE VOTE

2016-005 CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION ARTS VIVANTS - AUTORISATION

Madame BEAULIEU souligne qu'en ce domaine, les Conseils se suivent et se ressemblent. Encore une fois, elle se doit d'intervenir sur un sujet qui, en temps qu'élue, lui tient à cœur et devrait tous leur tenir à cœur : la protection du service public. Que seront les élus de demain sans les fonctionnaires pour mettre en place leurs politiques ? Que seront les usagers, demain, avec un service public qui aura été laissé se déliter ? Que font les élus du fondement même de la démocratie, garante d'égalité ? Il est bien clair que cela ne passera pas par le Groupe Communiste. Encore une fois, il va lui être rétorqué que ce poste est si spécifique qu'aucun fonctionnaire n'est à la hauteur de la tâche, ou, en tous cas, que la perle rare n'a pas frappé à la porte de leur si belle commune. Pourtant, les missions de cadre ne sont autres qu'organiser et mettre en œuvre des projets, en déterminer la cible, les promouvoir, les évaluer et suivre les associations subventionnées.

Pour plus de précision, elle a fait une petite recherche sur internet. Les missions d'un attaché territorial sont : évaluer et analyser des dossiers après une enquête pratique sur le terrain, soit, déterminer la cible. Assurer le bon développement et la mise en place, soit, organiser et mettre en œuvre. Construire, élaborer, gérer et suivre les dossiers, soit, encore organiser et mettre en œuvre. Rencontrer et dialoguer avec les associations, soit, suivre les associations. Gérer des supports, gérer l'administration, réaliser des études dans divers domaines, tels que les domaines sanitaires, économiques, culturels, la gestion des marchés, l'urbanisme et les mesures sociales, soit, encore, déterminer la cible. Puis, encadrer, gérer les budgets.

Elle tient cette liste et sa source à leur disposition pour les prochains postes.

Enfin, sur les deux derniers mois, sur 7 embauches, 4 contractuels. Cela donne le ton. Elle rappelle, encore une fois, que dans ces temps où le mot économies de fonctionnement est dans toutes les bouches, un contractuel coûte plus cher à la collectivité en cotisations salariales, mais c'est aussi un lauréat de concours qui en perdra le bénéfice parce qu'il n'obtiendra pas le poste pour le valider, et encore une promotion au sein des agents de la collectivité qui n'aura pas lieu.

Bref, si le Groupe Communiste est favorable à la création du poste, il ne l'est pas pour qu'il soit pourvu par un agent contractuel. Aussi, le Groupe Communiste s'abstiendra sur cette délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : Groupe Communiste

2016-006 RECONFIGURATION DE L'EMPLOI DE CONSEILLER TECHNIQUE PREVENTION SECURITE - AUTORISATION

Monsieur SABA rappelle que, par une délibération de 2010, le Conseil Municipal avait porté la quotité du poste de Conseiller Technique Prévention Sécurité à 90% d'un temps complet. La personne qui occupait le poste est partie définitivement en retraite, parce qu'il s'agissait d'un retraité qui était venu travailler pour apporter son assistance en termes de prévention sécurité. Ce poste a été vacant quelques jours parce que le nécessaire a été fait pour retrouver l'équivalent et la personne qui a été proposée est également un fonctionnaire de police, avec toutes les compétences requises. N'ayant pas le même âge que son prédécesseur, il se trouve confronté à un plafond de revenus parce qu'il cumule à la fois une retraite et son revenu complémentaire. Chacun connaît la loi qui contraint à rester au niveau du revenu précédent.

Cette personne occupera et occupe déjà, depuis début janvier, le poste de cadre d'emploi des attachés territoriaux et l'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire de ce cadre d'emploi. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Il est proposé d'approuver la reconfiguration de l'emploi de Conseiller Technique Prévention Sécurité et d'autoriser le Maire à signer un contrat sur cette base.

Madame BEAULIEU déclare qu'ils atteignent là le summum. Voilà encore une perle rare, la seule, encore un contractuel, et quel contractuel. Encore une spécificité en voie de disparition. Elle cite les termes de la délibération. « La mission principale sera le conseil technique en matière de prévention de la délinquance, de la tranquillité publique et de la police, et d'accompagner les structures concernées en la matière ».

Pour ce nouveau Conseiller Technique en prévention et sécurité, la municipalité a déjà recruté, parce qu'il est déjà en poste depuis deux mois, un retraité de la police nationale et un retraité haut gradé, de surcroît. Il est bien évident qu'elle n'a rien contre les retraités. Bon nombre d'entre eux doivent maintenant trouver un emploi pour vivre. Mais un ancien fonctionnaire de police haut gradé n'est pas dans ce contexte du tout. Il serait bien étonnant qu'un poste comme celui-là n'ait pu intéresser un fonctionnaire de police en activité qui aurait, de ce fait, libéré un poste à pourvoir, par le biais d'un concours, par une personne en recherche d'emploi. De plus, il est indiqué sur chaque délibération de ce type l'indice de rémunération statutaire du cadre d'emploi, soit entre 379 et 985 points d'indice, qui correspond à un salaire brut entre 1 616 € et 3 695 €.

Le Groupe Communiste souhaite que, dorénavant, soit porté l'indice de recrutement.

Elle voudrait également revenir sur le fait que cette personne soit déjà en poste, alors qu'aucune délibération n'a encore été prise et ce n'est pas la première fois que le cas se présente. Elle pense qu'il est bon de rappeler un minimum de déontologie et de respect de la démocratie. Les décisions reviennent à l'assemblée délibérante. Il ne doit pas y avoir d'action, quelle qu'elle soit, sans que la décision ait été prise par celle-ci en amont.

Le Groupe Communiste votera contre cette délibération.

Monsieur VASQUEZ expose que, comme souvent, est mise à profit la vacance d'un poste de l'administration communale, pour procéder à ces reconfigurations. Le procédé s'entend lorsque les vacances de postes sont le fruit de reconfigurations plus globales des services concernés avec, souvent, des évolutions de carrière pour leurs anciens titulaires et, dans tous les cas, des modifications de périmètre d'action de chacun.

Toutefois, ce n'est pas ce dont il est question ici. Il est proposé de réduire quasiment de moitié la quotité du poste de Conseiller Technique Prévention Sécurité, autrement dit, de passer de 90% d'un temps plein à 50%. Pourtant, ici, il n'est à aucun moment fait mention d'une quelconque reconfiguration du périmètre du poste, ni d'allègement des missions attribuées à son titulaire.

Pourquoi une telle diminution intervient-elle et pourquoi intervient-elle précisément à l'occasion d'une vacance du poste ? Si le poste ne nécessitait pas un engagement à hauteur de 90% d'un temps plein, ils auraient dû agir avant, par souci d'efficacité de l'action publique et de parcimonie dans la dépense. Pour bien rappeler ce dont il est question, il s'agit ici de « conseil technique en matière de prévention de la délinquance, de tranquillité publique, de police et d'accompagnement des structures concernées en la matière », mission qualifiée de prioritaire.

Il leur a été expliqué en commission que l'une des missions principales dévolues au poste concerné était d'assurer l'interface entre les services de la Ville compétents en la matière, notamment les policiers municipaux, et d'autres structures ne dépendant pas de la juridiction de la Ville, comme, par exemple, la police nationale.

Dans ces conditions, une diminution de moyens humains alloués à ces missions les interroge. En effet, même si Mérignac n'est pas le pire lieu d'insécurité et d'incivilités en France, loin s'en faut, de nombreux faits divers émaillent toujours le quotidien de leurs concitoyens et nuisent à la qualité de vie de tous. Les requêtes concernant une accentuation des efforts de la Ville en la matière se font régulièrement entendre de la part de leurs administrés. A tel point, d'ailleurs, que la municipalité a tout récemment opté pour l'installation de dispositifs de vidéoprotection dans deux quartiers de la ville.

Dans ces conditions, comment justifier la diminution du temps de travail alloué sur le poste de Conseiller Technique Prévention Sécurité ?

Des réponses ont été apportées à ces questions lors de la dernière réunion de commission. Malheureusement, ces dernières n'ont fait que soulever de nouvelles inquiétudes de leur part. Il leur a été expliqué que la personne pressentie pour ce poste – et finalement, déjà en poste, et, sur ce point, il souscrit à la réserve émise par Madame BEAULIEU concernant le fait qu'il serait bien que les décisions prises en Conseil Municipal ne soient pas juste des régularisations –, et dont ils ne préjugent nullement de la compétence en la matière, était un retraité de la police et qu'à ce titre, il n'était pas légalement possible de lui faire exercer plus de 50% d'un temps plein. Soit. Ainsi, la municipalité reconfigure un poste en fonction, non pas du besoin réel, mais des disponibilités particulières de la personne censée l'occuper.

Il leur a, en même temps, été confirmé que le poste nécessite bien un investissement de temps supérieur au mi-temps qu'il est envisagé d'instaurer. Les 90% ne sortaient probablement pas de nulle part. Mais ce n'est pas tout. Face à ce constat d'inadéquation flagrant entre le besoin et les moyens, la seule réponse qui leur a été apportée en commission a été que la personne en question, retraitée, dans le cas présent, employée à mi-temps par la Ville, ferait également, il cite, « du bénévolat pour la Ville, pour compléter sa mission ».

Ils ont douté qu'un tel argument, consistant à employer une personne sur un mi-temps, tout en attendant ouvertement qu'elle complète sa présence par du temps bénévole, soit légal. Ils n'osent pas imaginer que la municipalité ne s'en soit pas assurée. De savoir si c'est moralement acceptable est encore une autre chose. Les écrits restent, les paroles s'envolent.

Que sera-t-il advenu des dizaines de pourcent de temps de travail bénévole et de la qualité d'action qui en dépendra dans un, deux, quatre ou six ans ? Ce qui est clair, dans tous les cas, et sans préjuger, ni de la compétence, ni de la motivation et de l'esprit d'engagement de la personne concernée, c'est qu'ils font reposer l'exécution d'un poste qualifié de prioritaire, touchant un sujet de préoccupation forte de leurs concitoyens, sur un arrangement à l'amiable qui escamote un temps de travail que tout ici permet de juger comme nécessaire.

Son groupe juge qu'un tel bidouillage n'est pas digne d'une ville de 70 000 habitants, ni même d'aucun employeur public ou privé.

Monsieur le Maire les invite tout d'abord à ne pas tout confondre. Le dispositif qui concerne la sécurité et la prévention à Mérignac est un dispositif qui est très large et très complexe. Il ne se réduit pas à un poste. D'abord, il existe la police municipale qui fait un très gros travail et auprès de laquelle Monsieur le Maire, avec René SABA, essaie d'être très présent. Il existe ensuite les médiateurs qui font une autre partie du travail qui est une partie éducative, culturelle, de relais, mais la police municipale est sans doute le pilier, le pivot et elle doit travailler avec la police nationale. C'est ainsi que cela fonctionne dans tous les quartiers.

Ensuite, au sein de ce dispositif, il y a toujours eu à Mérignac un Conseiller auprès du Maire. Ce Conseiller qui est là depuis des années et des années prend sa retraite. La question qui est posée est la suivante : est-ce que, oui ou non, il y a besoin d'un Conseiller à temps plein ? La réponse est non. Et cela permet, justement, d'entrer dans la politique d'économie qui est menée.

Ensuite, pourquoi cette personne-là plutôt qu'une autre ? Parce que c'était le profil idoine, idéal. La personne qui est recrutée est une personne rare - s'ils trouvent mieux, qu'ils le manifestent -. C'est un commandant de police qui a eu ensuite la responsabilité du commissariat de Pessac et qui a été en poste à Mérignac. Donc, il connaît Mérignac et il a l'expérience d'un poste de commissaire de police à Pessac. Que peuvent-ils trouver de mieux pour Mérignac ? Personnellement, Monsieur le Maire n'en connaît pas. Certainement pas à l'intérieur de la maison et même à l'extérieur. C'est un profil qui correspond tout à fait à ce qui est souhaité. Il veut bien reconnaître que cette délibération aurait dû passer avant. Il en est d'accord et l'admet. Cela étant, il y a des raisons technico-juridiques qui font que le poste du précédent s'est arrêté, qu'un contrat a été signé ensuite, etc. Ce n'est pas l'idéal, il ne va pas défendre ce qui est indéfendable, et il demande aux uns et aux autres et aux services de régler cela. Le Conseil Municipal est souverain en la matière et ils ne doivent pas donner l'impression qu'ils courent après une décision qui a déjà été prise, mais tout cela est tout à fait légal et régulier.

Monsieur SABA fait observer qu'il n'a jamais parlé de bénévolat, mais de disponibilité. Ce n'est pas pareil. C'est quelqu'un qui organisera ses journées et ses semaines comme il l'entend. Ensuite, que d'autres aient envoyé à la volée le terme de bénévolat, c'est autre chose.

Monsieur le Maire indique clairement qu'ils ne demandent pas à leurs agents de faire du bénévolat. La personne qui est employée travaillera à mi-temps. Son mi-temps est suffisant. Sinon, ils auraient fait autrement. Mais il n'est pas demandé à la personne de prendre sur ses heures en dehors du travail.

ADOPTE A LA MAJORITE

CONTRE : Groupe Communiste - Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !"

2016-007 CONTRAT D'ASSURANCE SANTE COLLECTIF AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) : AVENANT N° 1 - AUTORISATION

Monsieur SABA rappelle que par délibération en date du 26 juin 2014 le Conseil Municipal a retenu la proposition de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire "santé" en faveur du personnel de la Ville de Mérignac, à effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de six ans.

Le décret 2014-1374 du 18 novembre 2014 relatif au contenu des contrats d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'aides fiscales et sociales a introduit des modifications des prestations afin que ce type de contrat demeure "responsable", à savoir qu'il est précisé le panier minimum des garanties ainsi que les plafonds de garanties applicables à certains postes de soins que doivent respecter les contrats complémentaires en santé pour bénéficier des aides.

La MNT est dès lors dans l'obligation d'adapter ledit contrat au nouveau cahier des charges des contrats responsables et de modifier les dispositions relatives aux garanties souscrites auprès d'autres assureurs indiqués dans l'article 29 des conditions générales de la convention susvisée.

Les modifications portent essentiellement sur l'intégration de la différenciation du montant des dépassements suivant que le médecin soit ou non adhérent au contrat d'accès aux soins (CAS ou Non CAS), l'Optique avec la mise en place de plafond sur les montures pour adultes et enfants et limitation de l'acquisition d'un équipement par période de 2 ans sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue (par période d'un an). La part du montant du forfait dédié aux montures ne doit pas être supérieur à 150 €. Les forfaits pour les montures sont donc limités à 150 €.

La modification des prestations n'a pas d'incidence (à la hausse ou à la baisse) sur les taux de cotisations, les cotisations 2016 étant uniquement revalorisées sur la base de l'évolution du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale 2014/2015 comme le prévoit l'article 5 des conditions particulières.

La signature d'un avenant à la convention sur cette base est dès lors nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Monsieur TRIJOLET

GRANDS PROJETS URBAINS - POLITIQUE DE LA VILLE ET RELATIONS AVEC LA METROPOLE

2016-008 CESSION DES PARCELLES EW 57 ET 302 A LA SEMIB - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET rappelle que l'opérateur de logement social SEMIB, Société d'Economie Mixte Immobilière de Bruges, a obtenu la maîtrise foncière des parcelles privées sises allée de Beutre et a proposé à la Ville de Mérignac un projet global comprenant le terrain municipal (parcelles EW302 et EW057 d'environ 12 000 m²) relevant du domaine privé de la Ville.

Le projet d'ensemble négocié prévoit :

- la réalisation de 80 maisons individuelles en R+1, en programmation 100% locative sociale

- le maintien des boisements remarquables sur les parcelles privées malgré l'absence de protection paysagère
- la réalisation de jardins partagés pour les futurs habitants
- la création d'un nouveau chemin piéton public permettant de relier l'avenue Jean Monnet avec la piste cyclable et le centre du quartier.

Ce projet s'intègre dans le tissu urbain de Beutre, composé essentiellement de maisons individuelles, et en accord avec les principes du PLU 3.1 qui devrait être approuvé en décembre 2016.

Afin de permettre la réalisation du projet, il est proposé au conseil municipal d'accepter la proposition financière de la SEMIB pour un montant de 920 000 € pour la cession du terrain municipal soit 77€/m². La Ville par cette cession par rapport à une estimation des domaines établie à 120€/m² montre son engagement à répondre à un réel besoin de logements sociaux d'une actualité permanente.

Les logements seront comptabilisés dans l'inventaire de la Ville de logements locatifs conventionnés, et devraient permettre de dépasser le seuil imposé par la loi SRU (25%), car ce projet représente à lui seul la moitié de logements sociaux à produire sur une année pour répondre aux objectifs du Programme local de l'Habitat du PLU3.1.

L'opération sera également bonifiée par Bordeaux Métropole (1500€/logement) au-delà des aides à la pierre, le prix de vente en deçà du prix du marché estimé étant considéré comme une participation municipale, déductible du prélèvement SRU.

Il est proposé d'accepter la cession à la SEMIB de la parcelle municipale au prix de 920 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout autre document relatif à l'affaire.

Monsieur VALADE précise que son groupe est favorable à la cession de ce terrain pour réaliser une opération 100% locatif social de 80 maisons individuelles. Pour ce faire, la commune apporte son soutien financier à hauteur de 500 000 € environ et, en termes de contrepartie, il est indiqué qu'il y a actuellement une négociation pour savoir quel sera le contingent dévolu à la Ville.

Ce qu'il souhaite, c'est que d'autres critères soient ajoutés au cahier des charges, en particulier la réalisation prioritaire de logements financés en PLAI et de fixer un minimum de 30% de T4 et de T5, comme il est prévu dans le règlement d'intervention dans le domaine du logement social.

Monsieur COCUELLE indique que le Groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! » va voter ce rapport. Simplement, une question. Il est indiqué dans le rapport que le prix de cession est de 920 000 €. Or, les Domaines ont estimé le prix du terrain à 120 €, donc, le prix de cession convenu s'élève à 77 €/m². Les 480 000 € de différence ont-ils fait l'objet de discussions avec la SEMIB ? En fonction de quels critères cette réfaction a-t-elle été déterminée ? Deuxième question, en supposant que le prix ait été celui fixé par les Domaines, aurait-il pu y avoir une conséquence négative sur les personnes qui sont en attente d'un logement social à Mérignac ?

Monsieur CHAUSSET précise que le Groupe « Europe Ecologie, les Verts » soutient également ce projet qu'il trouve intéressant pour plusieurs raisons. D'abord, ce seront des maisons qui pourront accueillir des familles. Il s'agit d'un projet 100% social, avec une prise en compte de l'environnement. Son groupe approuve ce projet qui, il l'espère, sera dans sa mise en œuvre, exemplaire à tous points de vue.

Monsieur TRIJOLET rappelle qu'ils sont dans le cadre d'un projet. Pour répondre à Monsieur VALADE, bien sûr, tout s'appliquera, et les servitudes de typologies de logements seront intégrées.

Pour ce qui est de la négociation de ce terrain, la négociation qui a, avant tout, fait baisser fortement le prix est d'avoir négocié du 100% social. Se rajoute ensuite le fait d'imposer des jardins partagés dans ce projet, également un cheminement qui reliera deux secteurs dans le quartier. Le contingent fait partie de la négociation, mais n'est pas essentiel pour faire baisser le prix. C'est avant tout le 100% social qui a poussé à baisser à hauteur de 920 000 € le prix de cession.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur TRIJOLET indique que dans le cadre d'un projet immobilier, le groupe Pichet propose de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle BK 283 propriété de la ville située rue Jean Giono à Capeyron pour une surface de 1 328 m².

Cette parcelle remembrée aux parcelles BK 634, 636, 637, 638, 639, 641, 670 et 488P pour lequel le groupe Pichet est déjà sous promesse de vente développe une emprise de plus de 6 700 m² pour un programme de 64 logements en R+2+comble dont 25% sociaux et 4 lots à bâtir, programme desservi par la rue Jean Giono (cf. plan ci-joint).

Une liaison douce publique (vélo-piéton) à travers le programme permettra de mailler la rue Jean Giono et son secteur des écoles au centre du quartier de Capeyron et à la place Jean Jaurès. Ce cheminement public, créé pour faciliter les déplacements des habitants et réalisé par le pétitionnaire, sera conforme au cahier des charges de Bordeaux Métropole pour ce type d'ouvrage et intégralement paysagé.

Ce projet s'intègre dans le tissu urbain de Capeyron et est en accord avec les principes urbains du PLU 3.1 qui devrait être approuvé en décembre 2016.

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il s'avère nécessaire de constater dans un premier temps la désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public de la parcelle BK 283, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

La parcelle est fermée de part et d'autre de barrières et est libre de toute occupation, permettant ainsi de constater la désaffectation. Il peut donc être acté le déclassement du domaine public de la parcelle pour reclassement dans le domaine privé de la Ville, en vue de sa cession.

Le Groupe Pichet propose d'acquérir cette parcelle au prix émis par France Domaine pour un montant de 265 000 €.

Il est proposé de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement du domaine public d'une partie à détacher de la parcelle municipale BK 283 sise rue Jean Giono et d'accepter la cession au Groupe Pichet de la partie de la parcelle municipale au prix de 265 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Monsieur BRIANT note qu'après les nouvelles résidences autour de Belle France et en attendant la densification sur la résidence Plein Ciel, voici encore un espace vert qui va disparaître à Capeyron. On se targuera que c'est en accord avec le PLU, même mieux que le PLU, qu'il ne s'agit pas d'espaces verts protégés, mais au final, c'est une nouvelle fois un immeuble posé là, sans logique. Au final, ce ne sera bientôt plus Capeyron village, mais Capeyron cité.

La cession de cette parcelle évite l'accès direct par la place Jean-Jaurès. Celle-ci se fera donc rue Jean Giono en plein virage et à proximité de l'école des Bosquets. Le réaménagement de la rue doit intervenir après la fin des travaux du Centre de l'audition et du langage, mais la situation reste tendue. Interpellé en mars dernier en Conseil Municipal ici-même, puis à nouveau, lors d'un Conseil d'école en novembre dernier, rien n'a été entrepris depuis. L'engagement prochain des travaux de cette résidence et l'afflux supplémentaire de voitures nécessite une action urgente pour la sécurité de la rue.

Monsieur VALADE indique que son groupe votera également cette cession pour la construction de 25% de logements sociaux. Il est précisé que le projet est en accord avec les principes urbains du PLU 3.1 qui devrait être approuvé en décembre 2016. Ce que le Groupe Communiste souhaite, pour que le projet soit complètement en adéquation avec le futur PLU, c'est de porter de 25 à 35% de logements sociaux ce projet.

Monsieur TRIJOLET répond à Monsieur BRIANT que ce n'est pas fait sans logique, puisqu'ils travaillent avec des avant-projets, et qu'il a été fait en sorte que ce programme s'intègre le mieux possible dans son environnement, sachant que si rien n'est fait, il y a un PLU applicable et le propriétaire peut, sur la base des

droits à construire, céder à un promoteur. Cela évite de rentrer dans un rapport de force qui ne serait pas forcément favorable. Ici, la municipalité impose au promoteur de venir travailler le projet pour que celui-ci s'intègre du mieux possible.

Concernant la rue Jean Giono, il confirme qu'il va falloir réfléchir à un aménagement. C'est en cours et cela participera également à une nouvelle dynamisation de ce secteur qui était un peu enclavé. Quant à approfondir sur ce projet, un permis de construire est déposé et l'instruction veut qu'il ne s'étende pas plus sur le sujet. Le projet respecte le PLU avec les 25%. Dont acte.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : Groupe "Ensemble, changeons Mérignac !"

2016-010 CONVENTION DE PARTENARIATS DANS LE CADRE DE LA RELOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT CASTORAMA - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET indique qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat dans le cadre du projet dit Castorama et tous les documents au suivi de ce projet.

En soi, cette convention permet de cadrer une démarche d'opérations "à tiroir" dans le cadre de l'opération métropolitaine des "50 000 logements" dont l'objectif est de libérer du foncier sur la zone Mérignac Soleil, zone à projets afin de permettre l'évolution de ce secteur en zone mixte habitat, commerce autour de transports en commun.

Le magasin actuel assurant son transfert sur une zone proche de la rocade, près de la sortie 10, cette convention permettra de sécuriser et de développer une politique conforme dans la production de logements de qualité respectant les projets de territoire, les servitudes de typologie de logements permettant l'accessibilité aussi au plus grand nombre dans le cadre de futur périmètre du PLU avec 35 % des logements sociaux, 20 % de logements en accession sociale et 45 % en accession libre.

Cette convention est un acte simple, certes, pour affirmer un accord de volonté dont l'enjeu est d'importance pour un renouvellement urbain innovant pour la Ville qui voit le jour et lance un signal fort pour toute la zone.

La convention concerne les signataires suivants : la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole, la Fabrique Métropolitaine et l'immobilière Castorama.

Monsieur le Maire considère que c'est une des délibérations les plus importantes de la soirée, parce qu'elle sera très structurante pour des années et des années sur la ville, à la fois en créant un espace qui permettra de construire du logement dans des conditions convenables pour tout le monde et en permettant à Castorama de disposer d'un nouveau site.

Monsieur COCUELLE allait presque reprendre mot pour mot les propos de Monsieur le Maire. Son groupe va voter cette délibération avec un certain enthousiasme parce qu'il s'agit là, d'abord d'une délibération importante et, surtout, ils sont dans un cadre contractuel. Il y a une convention qui relie à la fois la Métropole, la Ville et Castorama, en plus de l'entité dédiée de la Métropole. Il peut faire le vœu que cette opération ne se fera pas au détriment des riverains. L'environnement se prête à faire une véritable opération d'urbanisme qui est à la fois efficace, au profit des personnes en demande de logement, mais surtout, en protégeant les riverains, ce qui, malheureusement, dans certains permis de construire qui sont accordés, n'est pas toujours le cas.

Il formule très rapidement deux remarques. Une de pure forme. Sauf à ce qu'il se trompe, il manque 3 annexes, les annexes 2, 3 et 4. Il est indiqué : « à joindre ». Dernière remarque, il a lu avec attention la convention. Il a une toute petite crainte. En effet, Castorama a affiché, en fonction de l'expertise un prix plancher de 10 M€. - « Objectif » a été rayé et « plancher » a été mis à la place, sans que « objectif » disparaisse - Quand il fait le calcul très simple de ces 10 M€ rapportés à l'emprise foncière, il arrive à un montant de 339 €/m². En fonction du programme qui a été déterminé, il s'interroge de savoir s'il ne va pas y avoir, à un moment donné, un hiatus entre la volonté de Castorama de valoriser son foncier, à juste titre, et le programme qui est évoqué dans les

grandes lignes, avec beaucoup de logement social, et tant mieux, avec des niveaux de marges qui ne sont pas forcément compatibles avec ce prix.

Monsieur VALADE précise que le Groupe Communiste votera cette délibération. Sur les objectifs de construction de logements, la prise en compte de 35% minimum de logements sociaux, 10% de logements en accession sociale.

Il revient sur les logements en accession abordable, sachant que cette notion d'accession abordable n'est pas définie juridiquement, que la Fédération des Constructeurs et Promoteurs Immobiliers a refusé de signer la charte de Bordeaux Métropole les invitant à construire au prix de 2 400 €/m² TTC. En ce qui concerne la convention de partenariats, il est précisé qu'elle décrit le déroulement de l'appel d'offres à venir et formalise l'ensemble du travail technique réalisé, ceci est renvoyé à l'article 4 et, en particulier, aux annexes, et l'objet de la convention se limite plutôt à la cession et à la valorisation immobilière du site Castorama à Mérignac. En ce qui concerne l'inscription du montant plancher de l'immobilier de Castorama, 440 €/m², sachant que le prix du foncier est déterminant sur le coût de sortie des logements, le Groupe Communiste s'interroge également sur l'utilité de fixer ce montant dans la convention.

Monsieur CHAUSSET intervient rapidement pour souligner que c'est une délibération importante à plusieurs titres. C'est l'opération 50 000 logements qui avait été imaginée, initiée lors de la mandature précédente au niveau de la Communauté Urbaine, avec cette volonté de construire du logement de qualité autour des axes de transports. Il ne rappelle pas la démarche. Ils en sont au début de l'aboutissement de cette démarche qu'il convient de saluer sur Mérignac.

Symbolique aussi, au-delà de cette opération 50 000 logements, parce qu'elle sacralise quelque peu la mutation de cette zone monofonctionnelle, uniquement commerciale, avec tous les défauts qui vont avec. Mutation de cette zone où il y aura du logement, de l'activité commerciale, mais également des emplois de type bureaux ou autres. C'est le début de quelque chose qui, il l'espère, sera novateur.

Dernier point, malgré le jeu de contraintes qui existe entre le coût du foncier, les exigences, les promoteurs qui ne veulent pas trop perdre d'argent et surtout, en gagner beaucoup, il lui semble que sur ce projet, la municipalité doit être vraiment exigeante sur la qualité environnementale du bâti, sur l'ensemble de la constitution de ce projet et continuer à poursuivre les efforts parce que ces opérations pourront être une partie de la future image de Mérignac. Selon lui, ils doivent être vraiment très soigneux sur ces projets.

Monsieur TRIJOLET formule une réponse sur le prix du foncier. Ils sont dans le cadre de cette convention qui est un accord de volontés qui fixe certains cadres, aux promoteurs ensuite de faire tourner leur bilan. Dans le programme des 50 000 logements, les critères fixés sur l'accession et les logements sociaux seront incontournables, c'est affirmé. Concernant le problème de la Fédération, il rappelle que les promoteurs qui s'engagent dans le programme 50 000 logements signent individuellement la charte auprès de la Métropole. Donc, ils sont contraints dans ce cadre-là.

Monsieur COCUELLE a évoqué le fait que la Ville procède sans concertation. Il s'inscrit en faux. La preuve en est dans le cadre de la zone de projet Marne où une grande concertation a été lancée pour discuter des projets avec les riverains et c'est ce que la Ville, dans le cadre du développement urbain, veut porter. Là-dessus, il s'inscrit en faux.

Il reconnaît qu'il manque peut-être des éléments, mais l'appel à projet démarre en février. Ils ne perdent pas de temps, même si ce projet verra le jour et sera sur des étapes et, plutôt dans 3 ans. Le début des travaux pour le nouveau magasin devrait avoir lieu fin 2016, ce qui laisse le temps de travailler ce projet qui est à l'état de projet aujourd'hui. De ce fait, il est difficile de parler du nombre de logements. Il faut laisser l'appel à projet et les propositions des promoteurs jouer à fond. Cela se fera dans le respect de l'environnement immédiat, mais sachant que le secteur permet vraiment de monter et de produire du logement.

Monsieur COCUELLE apporte une précision. Il a dû mal s'exprimer probablement. Il sait qu'il y a eu la concertation et qu'il y en aura. Il a simplement indiqué que ce projet tranchait avec d'autres cas dans Mérignac où des permis de construire sont accordés. Son groupe est tout à fait en phase sur ce projet.

Monsieur TRIJOLET s'inscrit en faux par rapport à ce qu'il avance sur les autres projets qui sont évoqués.

ADOpte A l'UNANIMITE

2016-011 DENOMINATION DE VOIES

Monsieur TRIJOLET indique que, suite à des évolutions dans la zone évoquée relatives à l'extension du site Dassault et afin d'assurer la continuité des voies, un tronçon du chemin du Phare est renommé avenue Marcel Dassault pour assurer une cohérence. Concernant la rue des Primevères, c'était une voie qui n'était pas dénommée, par contre il y a quatre lots à bâtir qui vont voir le jour et il était donc nécessaire de dénommer cette voie, du nom d'une orchidée sauvage se trouvant sur Mérignac et qui s'appelle l'Hélléborine.

Monsieur BRIANT revient sur la partie avenue Marcel Dassault. Une voie est créée, mais une voie disparaît. Un nouveau rond-point apparaît aussi, au détriment de la fluidité de la circulation, fluidité qui a disparu depuis belle lurette dans cette zone et qui ne va pas s'arranger avec l'arrivée de Thalès en 2017. Et, pendant ce temps-là, quelles sont les actions entreprises ?

Il a regardé avec attention le rapport Développement Durable 2015 qui est excellent. Encore un bon travail fait par les services. Ce dossier Développement Durable 2015 pourrait leur apporter un éclairage. En feuilletant, il salue toute particulièrement, page 7, les deux PDIE, arlésienne du premier, puis du deuxième et enfin, du troisième plan d'action Agenda 21. Comme l'a dit Leonardo DiCaprio – chacun ses références -, la collectivité doit arrêter de remettre les choses au lendemain et, de consultations en études, de concertations en hypothèses, cesser de procrastiner. Il est du devoir de la collectivité de mettre en place les conditions optimales à la bonne marche des entreprises, mais force est de constater que certaines zones frôlent la saturation totale. L'opération d'intérêt métropolitain de Bordeaux-Aéroport ne pourra se poursuivre dans de bonnes conditions qu'accompagnée d'une réflexion sur l'élaboration d'un véritable schéma de déplacement multimodal et non d'une simple exclusion de la voiture particulière, chère à certains, au mépris des réalités nécessaires de la zone aéroportuaire. N'en déplaise à certains, un pôle d'attractivité de plus de 35 000 emplois et 5,5 millions de passagers "tranquillo-opérationnels-actifs" ne peut continuer à être fonctionnel sans un développement de capacité viaire. Bien que la part modale des modes alternatifs aille en augmentant, de 14 à 26% en 2030, l'usage de l'automobile croît à l'échelle du site, de 240 000 à 260 000 véhicules en 2030.

Au-delà des compétences métropolitaines, il incombe à Mérignac d'adopter une voie pragmatique et d'arrêter de pénaliser les usagers. Son groupe souhaite que les élus aient le courage de prendre des décisions politiques nécessaires et de rendre les arbitrages financiers, rendus possibles par des finances saines, comme précédemment exposé par Monsieur GUILLEMBET. Il est temps d'envisager ces investissements au-delà du simple prolongement de l'avenue Marcel Dassault. Heureusement, ce n'est pas endémique de ces lieux car les travaux sont loin d'être finis.

Le Groupe « Ensemble, changeons Mérignac ! » votera pour cette délibération.

Madame RECALDE rappelle, sur ce sujet, que la Ville travaille avec l'ensemble des acteurs de l'Aéroparc pour la mise en place d'un PDIE qui avance. Elle recevra très prochainement les responsables de ce projet, c'est-à-dire dans la semaine. Ce PDIE avance, mais il ne peut être que le fruit de ce qu'en feront les acteurs. Il faut donc que les entreprises qui sont concernées se prennent en main, ce qu'elles ont commencé à faire. Ce n'est pas le premier travail sur le PDIE qui est engagé avec la Métropole. Les précédents n'ont pas échoué, mais ne sont pas allés à leur terme du fait de l'implication des acteurs. Elle a bon espoir que les choses avancent. Parallèlement, des solutions sont recherchées avec les entreprises de la zone aujourd'hui et notamment celles qui ont des projets en cours, pour améliorer le désenclavement de cette zone et ne pas envoyer l'ensemble des flux de circulation sur la RD 106, mais à ce jour, elle n'est pas en mesure d'en dire davantage ; c'est en discussion avec les entreprises.

Quant aux ronds-points, elle estime, au contraire, qu'ils améliorent la fluidité du trafic. C'est bien leur vocation. Ils sécurisent les trafics sur des carrefours qui, autrefois, étaient à feux, et surtout, ils améliorent la fluidité. C'est le principe du sablier : diminuer la vitesse et l'améliorer par les entrées et les abords sur les ouvrages d'art que sont les giratoires. Du même coup, améliorer également les émissions de gaz à effet de serre. De son point de vue, la Ville est bien dans la logique de son Agenda 21 et de son projet de développement durable.

Monsieur CHAUSSET n'est pas sûr que Leonardo DiCaprio qui est cité boirait la suite des paroles de Monsieur BRIANT. Il n'est pas certain que la tonalité de ses propos serait reprise entièrement par Leonardo DiCaprio.

Selon lui, en la matière, il faut rester modeste, concret. Sur ce site, la réalité est la suivante. Thalès arrive avec 2500 personnes et il y aura peut-être 1500 à 2000 voitures en plus par jour. Il y aura forcément des problèmes. Sinon, il ne fallait pas faire venir Thalès. Des investissements très lourds ont été faits, la collectivité s'est fortement investie – la voie a été changée, des pistes cyclables vont être créées et des efforts sont faits sur les couloirs de bus – mais il ne faut pas se raconter d'histoires. Il y aura forcément des difficultés, à moins que les entreprises prennent également leur part du problème à bras-le-corps.

Pour que les PDIE voient le jour, il faut une véritable volonté avec les salariés, de mettre en place du covoiturage, de favoriser des horaires décalés et tout un tas de mesures qui ont été prises, parfois, ailleurs, avec succès. Les choses ne sont pas figées et ce n'est pas la collectivité, la Mairie de Mérignac qui va faire en sorte que le PDIE marche. C'est aux entreprises de prendre le dossier à bras-le-corps et il espère qu'elles le feront. Il entend le Directeur de l'aéroport qui veut tout : le tramway et plus de parkings . Au bout d'un moment, cela ne marche pas. Donc, il faudra faire des choix. Si on veut plus de toutes infrastructures dans tous les domaines, cela ne peut pas marcher. Il ne s'agit pas de faire le culte de la contrainte, mais d'engager les gens, les salariés vers d'autres modes, petit à petit. C'est ce virage qu'il faut engager sur cette zone-là et il faudra que les entreprises prennent le dossier à bras-le-corps, qu'elles se mettent au plan de développement des entreprises.

Monsieur BRIANT souhaitait simplement dire que sa modestie l'empêche de nommer la bible. Ensuite, il remercie Madame la Députée des éléments qu'elle a apportés et il espère qu'ils pourront aboutir au niveau du PDIE et de tout l'aménagement de la zone aéroportuaire.

Madame MELLIER indique que depuis des mois, les organisations syndicales, sur ce secteur, ont envoyé un courrier avec des propositions. Elle considère qu'il serait bien de rencontrer l'ensemble des organisations syndicales pour les associer à la réflexion et aller dans le sens d'une amélioration. Elle partage ce que dit Gérard. Tout le monde doit intervenir à tous les niveaux. Le Directeur de l'aéroport a effectivement indiqué qu'il voulait plein de choses, mais surtout, qu'il ne voulait pas mettre la main à la poche. A un moment donné, tout le monde doit participer et essayer d'associer les organisations syndicales qui ont déjà travaillé sur ces questions.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions. D'abord, Thalès n'est pas un problème, mais une chance, une opportunité. Il tient à le souligner. Heureusement que Mérignac a Thalès, Dassault Aviation et quelques belles entreprises. C'est heureux, non seulement pour Mérignac, mais également pour toute la métropole et sans doute pour toute la région.

Premier point, bien entendu, tout le monde doit participer, mais en même temps, chacun dans son rôle. La collectivité demande aux entreprises de créer de l'activité et de créer de l'emploi. Elle peut leur demander de prendre en charge le transport de leurs salariés, de participer à des PDIE, etc., mais le boulot propre d'une entreprise est de créer de l'activité et de créer de l'emploi, et la mission qui est celle des collectivités territoriales est d'accompagner le développement des entreprises sur le territoire. Ce n'est pas de dire à une entreprise : « Vous nous amenez de l'activité et de l'emploi, mais peut-être qu'on ne va pas vous accepter parce que vous allez nous créer des problèmes. » C'est à la collectivité de trouver des solutions aux problèmes et, selon lui, ils sont en train de les trouver. D'abord, cet été, un certain nombre d'aménagements ont été réalisés sur la zone aéroportuaire pour 1 M€. Ce n'est pas si cosmétique que cela puisque les dernières évaluations ont montré que cela diminuait de 30% les différents embouteillages sur cette zone.

Deuxième point, une réflexion de fond est aujourd'hui engagée. Il engage M. BRIANT à dire à la Métropole tout ce qu'il vient de dire là. La Ville travaille parfaitement main dans la main avec la Métropole, mais ce n'est pas de la compétence de la Ville que d'aller s'occuper de voirie et de transports. C'est de la compétence de la Métropole. Il y a un ou deux mois, à la demande de Monsieur le Maire, une réunion s'est tenue à la Métropole entre le Président de la Métropole, le Directeur de l'aéroport, les élus concernés par l'Economie et Monsieur LABARDIN, pour essayer de régler ces questions. Une décision a été prise avec Alain JUPPE pour qu'un certain nombre d'études soient engagées pour régler cela et le Directeur de l'aéroport est d'accord pour participer au financement de ces études et même de ces infrastructures si elles étaient nécessaires.

Donc, il existe aujourd'hui un bloc, qu'il soit des entreprises, de l'aéroport et des collectivités territoriales, pour arriver à régler cette question qui est majeure. Il le répète, s'ils ne la règlent pas, peut-être que l'asphyxie qui va survenir dans cette zone aéroportuaire va se traduire par un affaiblissement de la commune et de l'ensemble de la métropole. Ils y sont très attentifs.

Monsieur TRIJOLET n'est pas surpris par ce débat concernant ce secteur. Comme il vient d'être rappelé, un travail est mené par la Métropole pour réfléchir, à l'avenir, à des voies annexes dans les zones d'activités pour délester. Il rappelle toutefois que des travaux vont démarrer, que le Chemin du Phare va passer à 2 fois deux voies et que des actions concrètes vont voir le jour pour améliorer les choses. De son point de vue, un horizon est à conquérir sur cette zone pour améliorer encore la situation.

ADOpte A l'UNANIMITE

DELEGATION DE Monsieur CHAUSSET
TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

2016-012 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA FUTURE MAISON DES HABITANTS DE BEAUDESERT - AUTORISATION

Monsieur CHAUSSET rappelle que l'implantation d'un réseau électrique et les équipements afférents réalisés par EDF sur une propriété communale est formalisée par une convention de servitude pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur une bande de 1 mètre. Il est proposé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents se rapportant à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame RECALDE
EDUCATION ET INNOVATION

2016-014 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES D'INSERTION TECHNOWEST (ADSI) - AUTORISATION

Monsieur le Maire signale que Monsieur GUILLEMBET ne participe pas aux débats et ne prendra pas part au vote, en tant que Président de la structure concernée.

Madame RECALDE indique qu'il s'agit d'une convention pluriannuelle entre la Ville de Mérignac et l'Association ADSI. L'engagement de la Ville en faveur de l'emploi n'est pas nouveau, il est ancien et il est passé par des étapes importantes : 1988 création de la Mission Locale, 2000 celle du PLIE puis en 2002 celle du service emploi municipal et la qualification de l'ADSI en 2008.

La préoccupation des français en général, mais des mérignacais en particulier, puisque à Mérignac la préoccupation sur le thème de l'emploi amène la Ville à travailler à une mise en cohérence et à un meilleur service aux mérignacais.

En 2015, un audit a été lancé par la Ville pour faire le point sur les services et les offres en matière d'emploi à la population mérignacaise. Cet audit a amené la Ville à mettre en place une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité de l'action publique auprès des usagers.

Il s'agit donc aujourd'hui pour la Ville de Mérignac d'offrir aux mérignacais et aux entreprises du territoire un guichet unique parce qu'il apparaissait que la dispersion des offres était parfois complexe pour les personnes concernées, donc offrir un guichet unique de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation. Il s'agit également de s'ouvrir sur le bassin d'emploi de Technowest pour permettre aux mérignacais de trouver un emploi adapté et à proximité et bien sûr de tirer parti du réseau d'expérience, du réseau de partenaires et d'échanger sur les expériences.

Pour cela, il est proposé de s'appuyer sur un partenariat renforcé avec l'ADSI Technowest qui est une association Loi 1901 ayant pour objet la mise en œuvre et le développement d'actions favorisant le développement et le maintien de l'emploi sur les communes qui y adhèrent.

Le renforcement du partenariat avec l'ADSI permettra de personnaliser l'accompagnement pour améliorer le retour à l'emploi, de proposer aux employeurs des services qui répondent à leurs besoins, d'améliorer la qualité de la relation aux bénéficiaires et aux entreprises et de renforcer l'ancrage territoriale dans ce domaine.

C'est pourquoi il est proposé d'approuver les termes de cette convention triennale avec l'Association ADSI, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 87250 € ainsi qu'une contribution financière liée aux missions assurées pour la Ville d'un montant de 35000 € à l'ADSI pour l'année 2016.

Madame TARMO indique qu'elle ne prendra pas part au vote, pour les mêmes raisons que Monsieur GUILLEMBET, puisque faisant partie du Bureau de l'ADSI.

Monsieur Joël GIRARD précise que le Groupe Communiste va approuver cette convention. En revanche, il lui paraît intéressant d'avoir un rapport d'activité annuel parce que les sommes sont quand même importantes.

Madame RECALDE acquiesce.

ADOpte A l'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote Monsieur GUILLEMBET et Madame TARMO

Monsieur GUILLEMBET est un peu embarrassé par la décision, mais tient à préciser qu'ils ont, en matière d'emploi, un système hybride, complexe et peu lisible, notamment sur le plan local et sans remettre en cause les compétences de Pôle Emploi avec qui ils travaillent parfaitement sur le territoire. C'est vraiment quelque chose qui est fondamentalement important parce que la dispersion des intervenants est un obstacle majeur à la lisibilité de l'action. Il rappelle que l'ADSI est une association qui réunit 9 communes, dont le Conseil d'Administration est composé d'élus, d'institutionnels et, depuis peu – point auquel il tient - d'entreprises, parce qu'il lui semble important que les entreprises soient au Conseil d'Administration des structures d'insertion pour qu'elles comprennent bien la démarche. Il souligne que cette convention est un des éléments majeurs d'une politique d'emploi nouvelle qu'ils vont mettre en place sur la ville, mais en termes d'organisation, leur volonté est de rapprocher et d'intégrer dans une approche globale l'économie et l'emploi. L'économie et l'emploi que l'on retrouve dans la Direction du Développement au sein de la nouvelle organisation des services et dans sa délégation, puisqu'il a en charge l'économie et l'emploi et que le développement de l'économie à Mérignac est une des conditions.

Il ajoute que l'ADSI est la structure porteuse du plan local d'insertion et de l'emploi et qu'à ce titre-là, elle gère l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi depuis plus de 2 ans et qui subissent des handicaps sociaux ; environ 800 personnes sont suivies par l'ADSI au sein des 9 communes et ce, il insiste beaucoup, dans le cadre d'un partenariat intelligent et pertinent avec Pôle Emploi. Ce n'est pas le cas dans toutes les zones. Cela lui semble fondamental.

Il signale également que l'ADSI et la Ville de Mérignac ont travaillé ensemble depuis un long moment sur la problématique de la diversité, ce qui a permis à Franck DESCOUBES et à lui-même d'aller chercher le trophée de la diversité à Paris puisque Mérignac a obtenu le trophée de la diversité pour avoir réussi à contaminer, puisque c'était le marketing viral, 180 entreprises à la soirée de la diversité. Il précise que dès demain matin, autre novation à la Ville, un petit déjeuner va lancer, au moment de la journée de la discrimination zéro, le cercle des managers responsables. Un cercle des managers responsables impliqués dans l'emploi et impliqués dans l'insertion.

Encore une fois, l'étape décisive est de faire que l'attente des Mérignacais en matière d'emploi soit résolue avec tous les partenaires.

DELEGATION DE Madame POITREAU **VIE SCOLAIRE**

2016-015 CONVENTION ENTRE LES VILLES DE MERIGNAC ET DE BORDEAUX POUR LA GESTION DE L'ECOLE
MATERNELLE DU CLOS MONTESQUIEU - AUTORISATION

Madame POITREAU indique que l'école maternelle du Clos Montesquieu de par sa situation géographique accueille des enfants de Bordeaux et de Mérignac : 53 mérignacais et 48 bordelais cette année.

Plusieurs conventions dont la dernière le 26 juin 2014, régissent l'attribution de la gestion des services tels que restauration, accueil périscolaire, centre de loisirs et de leur facturation.

La Ville de Bordeaux a sollicité une nouvelle modification de la convention pour à son tour aligner, pour les élèves bordelais, les tarifs de prestations périscolaires gérées par la Ville de Mérignac sur ses tarifs municipaux en vigueur sur le reste de son territoire.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec la ville de Bordeaux et à réaliser l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOpte A l'UNANIMITE

DELEGATION DE Monsieur AZOUGALHI

JEUNESSE - INTERGENERATION - SPORT LOISIRS ET MEDIATION SOCIALE

2016-016 "QUARTIER LIBRE" : PROGRAMME D'ANIMATION 2016 - AUTORISATION

Monsieur AZOUGALHI indique que l'événement Quartier Libre va se dérouler cette année du 11 au 15 avril. La 6^{ème} édition qui se profile s'inscrivant depuis l'an dernier dans un format un peu plus large intitulé le mois de la Jeunesse par lequel la Ville va au-delà de la jeunesse de Quartier Libre par l'inscription dans d'autres domaines telle que la prévention, des ateliers, des forums sur l'emploi et tout ce qui peut toucher au-delà de l'artistique et du culturel de la jeunesse méridionale.

Cet événement est devenu assez populaire puisque l'an dernier la manifestation a battu des records de fréquentation aux alentours de 4000 jeunes tant et si bien que certaines municipalités se rapprochent de Mérignac pour comprendre le fonctionnement puisque l'intérêt est relativement vaste et va au-delà des frontières de la Ville.

La manifestation de cette année sera sur le thème de l'Europe, l'Euro arrivant à grand pas en juin, le sport national s'invitant à Mérignac qui sera mis en lumière, il était donc opportun de travailler sur l'Europe au travers du sport, de la danse, les jeux et la musique.

Quartier Libre vise à donner une place aux jeunes dans l'espace public au travers de la valorisation pratique artistique de loisirs de l'expression portée par les jeunes.

Monsieur AZOUGALHI précise que c'est un travail avec la Ville, les services qu'il salue à titre transversal la jeunesse qui coordonne tout cela, les services techniques qui vont avoir beaucoup de travail, le service des sports, le service citoyenneté et la culture, bref tous les agents de la Ville sont représentés, mais également beaucoup de partenariats et notamment tout le tissu associatif qu'il soit culturel, sportif, les 10 maisons de quartier qui travaillent étroitement avec la Ville pour que cet événement continue à avoir tous les bénéfices attendus pour la jeunesse de Mérignac.

Parmi ce programme riche indiqué en annexe, il y a un concours de court-métrage organisé par le Bureau Information Jeunesse qui nécessite les autorisations en vue des prix qui seront remis, concours qui va avoir deux thématiques : l'Euro 2016 pour l'un et où chacun pourra s'exprimer pour l'autre en fonction de ses aptitudes et de ce qui peut le faire rêver. Prix qui seront remis à hauteur de 150 € sous forme de bons multimédia afin de favoriser le développement culturel et artistique.

Il est mis également sur cette délibération l'aspect budgétaire puisque cet événement va coûter 27000 €, budget détaillé avec une participation de la Ville assez importante puisqu'elle est de 19000 €, les 8000 € restant étant répartis l'appel de cofinancement avec la CAF via le dispositif de la CTG et puis des contributions auprès du Conseil Départemental.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire de valider le programme 2016 tel que présenté, d'approuver le règlement du concours de court-métrage fixant notamment les prix remis aux lauréats, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements de la CAF et du Conseil Départemental et à signer toutes les conventions nécessaires permettant le bon déroulement de la manifestation à Mérignac.

ADOpte A l'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame GAsPAR **ASSOCIATIONS - JEUNESSE - MAISONS DE QUARTIER**

2016-017 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2012-2014 CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE : AVENANT N° 1- AUTORISATION

Madame GAsPAR précise que par délibération du 2 avril 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La Convention Territoriale Globale formalise un cadre partenarial entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Mérignac qui vise à définir le projet stratégique du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet, établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires prioritaires identifiés, a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

La Ville et la CAF ont convenu de prolonger d'un an la durée de la convention territoriale signée initialement le 11 juin 2012 et d'en porter ainsi son terme au 31 décembre 2016, pour permettre de conduire la démarche d'évaluation de fin de convention et de réorganiser les modalités de pilotage et de partenariat.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 prolongeant d'une année la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

ADOpte A l'UNANIMITE

2016-018 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE : AFFECTATIONS DE SUBVENTION - AUTORISATION

Madame GAsPAR rappelle que par délibération du 2 avril 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde la Convention Territoriale Globale de Services aux familles (CTG).

Les deux partenaires se sont ainsi engagés à prendre appui sur ce cadre contractuel innovant pour adapter aux réalités locales leurs interventions pour les années 2012-2015 selon 3 axes prioritaires : Enfance, jeunesse, parentalité et éducation, Précarité insertion et égalité des chances et Habitat Cadre de Vie et animation des quartiers.

En application de cette démarche, la C.A.F. de la Gironde et la Ville de Mérignac proposent de soutenir les projets ci-après, pour un montant total de 31 220 €, dont la moitié est financée par la CAF soit 15 610 € selon le détail indiqué dans la délibération.

Il est proposé d'autoriser le versement des subventions sus- indiquées et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les diverses formalités correspondantes.

ADOpte A l'UNANIMITE

2016-019 PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE PAR LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CAP SCIENCES - AUTORISATION

Madame GASPAR indique que par délibération du 15 février 2010, la Ville de Mérignac a souhaité engager un programme de valorisation de la culture scientifique et technique en direction des habitants avec le concours de l'Association Cap Sciences.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat ont notamment pris la forme d'ateliers de pratique scientifique avec les écoles et collèges, d'opérations de mobilisation des habitants et d'initiatives en faveur de l'insertion avec des sensibilisations aux métiers de l'aéronautique.

L'expérience acquise depuis plusieurs années par « Côté sciences Air&Espace » permet aujourd'hui de conforter un véritable projet culturel de territoire, reconnu pour la pertinence de ses activités dans les domaines de l'Air, de l'Espace et du Numérique-Multimédia et de développer des savoir-faire adaptés en s'appuyant sur un étroit réseau de partenaires.

Par ailleurs, « Côté sciences Air&Espace » constitue une antenne relais de l'association régionale Cap Sciences qui facilite l'accès des acteurs locaux à ses ressources dans le cadre de leur programmation culturelle ou de leurs projets éducatifs et d'insertion.

Compte tenu de l'intérêt spécifique de ce programme d'action, le Conseil Régional d'Aquitaine a accepté d'apporter son soutien financier à la Ville de Mérignac à hauteur de 20 000 € pour l'année 2015.

Il est proposé de reverser à l'association Cap Sciences la subvention de 20 000 € pour l'action « Côté Sciences Air et Espace » allouée par le Conseil Régional d'Aquitaine et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette opération.

ADOpte A l'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame LEAO **SANTE ET HANDICAP**

2016-020 AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES BATIMENTS DE LA VILLE 2016-2024 -
AUTORISATION

Madame LEAO précise qu'il s'agit de présenter et de valider cet ADAP qui court sur la période 2016-2024.

La ville a confié la réalisation de cet ADAP à un bureau d'étude dont la mission était d'actualiser le diagnostic d'accessibilité réalisé en 2008 et 2009. Sur la base de ce nouveau diagnostic, une évaluation financière des travaux nécessaire à la mise en accessibilité totale des bâtiments communaux a été élaborée.

L'estimation s'élève à 5 799 347.00 euros tout compris (taxes et frais d'études).

La Ville étant propriétaire d'un patrimoine de plus de 100 bâtiments, elle dispose donc de trois périodes de 3 ans à compter du 27 septembre 2015 pour réaliser les travaux qui sont définis dans son ADAP, travaux qui seront sur le PPI actuel ainsi que sur le prochain 2020-2025.

Un planning de mise en accessibilité a donc été élaboré en répartissant les crédits sur les trois périodes de trois ans. Un tableau est joint à la délibération avec tous les bâtiments qui sont relevés ainsi qu'une liste des dérogations qui sont demandées.

Les crédits inscrits sur le PPI actuel pour la mise en accessibilité – hors opérations spécifiques - s'élèvent à 3 millions d'euros, sachant que 300 000 euros ont déjà été dépensés en 2015 pour des travaux de mise en accessibilité des écoles principalement (ascenseurs Bourran 1 et 2, Jean Macé et Les Bosquets), une programmation des travaux a été élaborée pour la première période 2016-2018 d'un montant d'environ 2 386 144 euros TTC, qui doit permettre la mise en accessibilité définitive de 42 des 82 bâtiments restants.

Madame LEAO répond à une question de Monsieur VALADE lors d'un précédent Conseil Municipal. S'il n'y en a que 82, c'est parce qu'il y en a 20 qui sont déjà totalement en accessibilité.

La programmation sur la deuxième période 2019-2021 correspond soit à des bâtiments dont la mise en accessibilité n'est pas jugée prioritaire comme pour les vestiaires des stades de foot soit à des bâtiments qui

devraient faire l'objet d'ici à 2020 de travaux importants de réhabilitation ou de restructuration inscrites au PPI et pour lesquels des études sont en cours ou à venir.

Enfin, la programmation sur la troisième période 2022-2024 correspond à des bâtiments qui pourraient être amenés soit à être démolis soit à changer de destination.

Le projet d'Ad'AP a été présenté à la Commission Communale pour l'Accessibilité qui a validé ce programme d'agenda mais également les dérogations et pourra être transmis à la Préfecture avant le 27 mars 2016, le Préfet disposant d'un délai de quatre mois pour valider ou non l'Ad'AP.

La Ville confiera à un prestataire la maîtrise d'œuvre des travaux de la première période. A l'exception de ce programme, l'année 2016 va être largement amputée, avec 4 mois de retour de la préfecture, et certains travaux seront réalisés en attendant en régie.

Il est proposé de valider ce planning de mise en accessibilité des bâtiments de la Ville, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'Ad'Ap auprès de la Préfecture et à signer tout acte nécessaire à l'élaboration de ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame DIOP

DIVERSITE - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET COOPERATION DECENTRALISEE

2016-021 ACTIONS DE COOPERATION ET DE RELATIONS INTERNATIONALES DE LA VILLE DE MERIGNAC :
RESULTATS DE LA PROCEDURE D'APPEL A PROJETS - DECISION

Madame DIOP rappelle que le Conseil Municipal a autorisé par délibération en date du 3 juillet 2015 le lancement d'un appel à projets afin de redynamiser les actions de coopération internationale à destination des acteurs locaux Mérignacais (associations, collectivités, établissements publics) en priorité, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la petite enfance, du sport, de la jeunesse et du développement durable.

Les objectifs principaux de l'appel à projets tel qu'il a été adopté en juillet 2015 sont de contribuer au renforcement de l'action de la Ville de Mérignac en direction de ses villes jumelles (Vilanova I La Geltrú, en Espagne, et Kaolack au Sénégal) et de son partenariat existant avec la ville de Saint-Laurent au Québec, Canada et d'ouvrir de nouveaux partenariats avec des villes anglophones d'Europe du Nord, tournés plus spécifiquement vers des échanges éducatifs (linguistiques et culturels).

Trois associations ont répondu à l'appel à projets. Il s'agit de Accords Libres, SAM Omnisports et Projets Solidaires.

Les projets du SAM et de l'Association Projets Solidaires sont conformes au cahier des charges de l'appel à projets et les demandes de subventions (5000 € pour Projets Solidaires et 3500 € pour le SAM) respectent l'enveloppe globale.

Il est proposé d'approuver les projets présentés par le SAM et l'Association Projets Solidaires tels que décrits en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions exceptionnelles de 5000 € à l'Association Projets Solidaires et de 3500 € au SAM et à signer tout acte nécessaire à l'exécution du présent dossier.

Monsieur VASQUEZ signale qu'il ne prendra pas part au vote, en tant que Trésorier Général du SAM.

Madame POITREAU signale à son tour qu'elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur CHAUSSET souligne qu'il trouve très bien que l'Association Projets Solidaires soit soutenue par la Ville. Elle est exemplaire et essaie d'allier le développement, la coopération décentralisée et le soutien local. C'est vraiment un bon projet et il estime qu'il est bien d'avoir cette association sur Mérignac.

ADOpte A l'UNANIMITE

N'ont pas pris part au vote Madame POITREAU et Monsieur VASQUEZ

DELEGATION DE Monsieur MARGNES
CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES

2016-22 COLLECTION MEDIATHEQUE : OPERATION "DESHERBAGE" POUR L'ANNEE 2016 - AUTORISATION

Monsieur MARGNES indique qu'il s'agit d'autoriser la sortie des 6000 documents sélectionnés des collections de la Médiathèque, suite à la mise en place d'une action régulière de désherbage pour l'année 2016, d'autoriser la mise en vente de ces documents au prix de 1 euro l'unité, d'autoriser le don à titre gracieux des invendus à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, ou bien leur destruction.

ADOpte A l'UNANIMITE

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40